

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 septembre 2019

Projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg et aménagements de ses abords :

- **Bilan de la concertation préalable avec le public menée sous l'égide de garants.**
- **Validation du programme d'opération et du budget prévisionnel**
- **Engagement opérationnel du projet**

Le stade de la Meinau est un site historique du football français, implanté depuis un siècle aux portes du centre-ville de Strasbourg, un vrai stade à « l'anglaise » avec ses tribunes continues sur toute sa périphérie, qui garantit une ambiance exceptionnelle à son public qui profite d'une très grande proximité avec l'aire de jeu.

Il s'inscrit dans la trame verte et bleue de l'agglomération. Il profite ainsi d'un cadre paysager privilégié et participe d'une offre diversifiée de parcs, jardins familiaux, zones agricoles urbaines, zones de sports, équipements qui jalonnent ce parc naturel urbain.

Le site de la Meinau est, après la gare centrale de Strasbourg, le second pôle d'échange multimodal de Strasbourg. Pour s'y rendre les spectateurs ont ainsi le choix entre bus, tramway, train, voiture et bien entendu vélo ou même à pieds du fait de son implantation à l'entrée du faubourg de la Meinau.

Le stade a toujours fait l'objet de travaux de maintenance réguliers qui lui confèrent un très bon état général. Il est classé en niveau 1 par la Fédération Française de Football (homologation ligues 1 et 2, et coupes d'Europe de club).

Si le Racing Club de Strasbourg Alsace et la collectivité bénéficient donc d'une infrastructure sportive de bonne qualité, le stade de la Meinau ne dispose pas pour autant des fonctionnalités indispensables d'un stade moderne. C'est un handicap incontestable pour le développement économique du club, mais aussi pour le territoire qui ne peut accueillir de grandes manifestations sportives répondant aux cahiers des charges des fédérations internationales.

L'Eurométropole de Strasbourg a donc décidé d'engager la rénovation du stade de la Meinau pour augmenter sa capacité à environ 32.500 places et le doter des fonctionnalités qui répondent aux attentes d'un stade de football moderne.

Rappel du contexte réglementaire

Dans sa séance du 29 juin 2018, le Conseil de l'Eurométropole avait adopté l'engagement des études pré-opérationnelles relatives au projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau en matière de programmation fonctionnelle et technique d'une part, et de montage juridico-financier d'autre part.

Les études pré-opérationnelles ainsi menées ont permis l'établissement d'un pré-programme remis par le cabinet ISC en février 2019.

Sur la base de ce pré-programme, conformément à l'article L121-17 et selon les modalités fixées par l'article L 121-16-1 du Code de l'Environnement, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg a saisi la Commission Nationale du débat public (CNDP) le 19 mars 2019, pour la désignation d'un garant dans le but d'engager un processus de concertation volontaire avec le public.

Dans sa séance plénière du 3 avril 2019, la CNDP a désigné Mme Valérie TROMMETTER et M. Désiré HEINIMANN en tant que garants de cette concertation préalable.

Le 3 mai 2019, le Conseil de l'Eurométropole a approuvé l'engagement de la concertation préalable à mener sous l'égide de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), relative au projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau et des opérations connexes.

Cette concertation s'est déroulée du 20 mai 2019 au 12 juillet 2019 selon les modalités suivantes :

Les composantes du projet mis à la concertation :

A- Le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau estimé à 100 M € HT. TDC (Hors Taxe Toutes Dépenses Confondues valeur mars 2019) conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole et basé sur le programme fonctionnel suivant :

1. Amélioration de l'expérience visiteurs :

- création d'une « fan zone » (côté entrée principale avenue de Colmar),
- fermeture partielle des coursives et aménagement d'espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...),
- changement des sièges,
- aménagement de la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribunes debout),
- suppression des fosses et reconfiguration des tribunes périphériques basses,
- augmentation de la jauge globale à environ 32 500 places (dont 10 % de places dites « à prestations ») par la suppression des fosses et la surélévation de la tribune Sud,

2. Création de nouveaux espaces dits « à prestations » :

- construction de nouveaux salons de réception (environ 6000m²),
- création de nouvelles loges,
- rénovation et extension des espaces à prestations existants,
- création d'une boutique, d'un musée, d'une Brasserie, qui seront aménagés par le club (l'EMS, maître d'ouvrage, livrera une « coque brute »),

3. Rénovation technique de l'équipement existant :

- reprise de la pelouse avec un système de chauffage intégré,
- reprise partielle de la toiture,
- mise aux normes des équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi, ...).

B- L'aménagement des abords du stade et les modalités d'accessibilité et de stationnement, induits par les modifications du périmètre actuel de l'enceinte sportive, d'augmentation de la jauge de l'équipement et la création du centre d'entraînement décrit au chapitre suivant. Ces aménagements estimés sommairement à 10 M€.HT TDC seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg

C- Le projet de création d'un Centre d'Entraînement pour l'équipe professionnelle du Racing Club de Strasbourg Alsace estimé à 8 M€.HT TDC, conduit et financé sous la maîtrise d'ouvrage du Club et basé sur le programme fonctionnel suivant :

- construction d'un bâtiment « lieu de vie » regroupant vestiaires joueurs et staff, espace médical, salle de musculation, espace de détente et cafétéria, locaux intendance
- aménagements de 2 terrains d'entraînement et aire spécifique pour les gardiens et aire d'échauffement, éclairage,
- parking privé d'environ 60 places

Le périmètre de la concertation :

Le périmètre de la concertation englobait l'enceinte actuelle du stade, l'ensemble des parkings aux abords immédiats du stade (y compris le P+R au carrefour rue de la Fédération / avenue de Colmar, le parcage visiteurs de la rue des Vanneaux), les terrains d'entraînement de l'équipe professionnelle situés le long du Rhin Tortu. *(voir plan joint)*

Les mesures de publicité :

Publication et affichage légaux des avis d'information du public :

- avis dans 2 quotidiens régionaux : Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace.
- affichage au centre administratif, dans les mairies de quartier de Strasbourg, dans les mairies des communes de l'Eurométropole ainsi qu'au stade de la Meinau (ces différents affichages ont été constatés par voie d'huissier)
- diffusion sur les sites Internet : « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu ».
- sur le site du stade de la Meinau.

Dispositions complémentaires :

- la pose d'une affiche de communication dans les principales gares TER de la région (Strasbourg, Bischwiller, Molsheim, Saverne, Sélestat et Colmar) le 10 mai 2019
- la parution d'un encart dans l'édition de mai 2019 de Strasbourg Magazine (diffusion les 29 et 20 avril 2019)
- l'envoi de 160 courriers d'invitation à la réunion publique d'ouverture aux différents « acteurs ressources », aux élus de la ville et de l'Eurométropole les 13 et 14 mai 2019
- la pose de panneaux d'exposition dans le hall du centre administratif, dans la mairie de quartier Neuhof Meinau et sur les grilles du stade
- la pose d'un panneau sur le stand de l'Eurométropole lors des Internationaux de Tennis de Strasbourg.

Après la réunion d'ouverture du 23 mai 2019, ces dispositions ont été complétées par :

- l'envoi de 160 courriels aux « acteurs ressources »,
- la distribution d'un courrier du Maire et du Président informant de la tenue des ateliers dans les boites aux lettres de 23 000 riverains des quartiers Meinau, Neudorf et Plaine des Bouchers,
- la pose de 200 affiches dans les entrées d'immeuble du quartier,
- la parution d'articles dans les DNA du 23 et du 25 mai,
- la parution d'une annonce sur le réseau social « Facebook ».

Ces dispositions ont été reprises après la tenue des ateliers thématiques pour annoncer la réunion de clôture du 8 juillet 2019.

Les moyens d'information et de participation du public :

Les documents rédigés au cours de la concertation ont été publiés au fur et à mesure de leur parution sur les plateformes numériques « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu » et pouvaient être téléchargés.

Pour transmettre ses contributions en dehors des ateliers thématiques le public disposait :

- d'une adresse courrier auprès de la direction de la Construction et du Patrimoine Bâti
- d'une adresse courriel : stademeinau@strasbourg.eu
- des plates-formes numériques « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu »
- de l'adresse courriel des garants
- d'un registre au Centre Administratif, au stade de la Meinau, et à la Mairie de quartier Neuhof-Meinau

Plusieurs réunions publiques ont été organisées :

1. **une réunion publique d'ouverture** le 23 mai 2019 au centre Culturel Marcel Marceau tenue sous la présidence du Maire de Strasbourg et du Président de l'Eurométropole, avec pour objectifs la présentation des enjeux, du cadrage, et des modalités de la concertation.
2. **3 ateliers thématiques organisés en 2 séquences.** La première séquence consistait à recueillir l'expression des attentes et préconisations du public, la seconde séquence proposait de les reformuler, de les enrichir et de les valider. Les ateliers étaient structurés autour des 3 thématiques suivantes :
 - a. Projet Stade.

- b. Mobilité.
- c. Insertion urbaine et Environnementale.

Les différents ateliers se sont tous tenus dans l'enceinte du stade de la Meinau entre le 29 mai et le 3 juillet 2019.

- 3. une réunion publique de clôture**, le 8 juillet 2019 au centre Culturel Marcel Marceau tenue sous la présidence du Maire de Strasbourg et du Président de l'Eurométropole. Elle a permis de présenter le travail des ateliers, de recueillir des avis complémentaires

L'animation des réunions et des différents ateliers était assurée par le cabinet PRAGMA, et les réunions d'ouverture et de clôture ont été diffusées en direct sur la plateforme numérique « participer.strasbourg.eu »

Les documents et informations mis à la disposition et présentés au public

Le dossier de concertation mis en ligne et support de la démarche contenait les documents suivants :

- recueil des délibérations relatives au projet adoptées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics depuis mai 2017,
- recueil des articles de presse relatifs au projet parus depuis mai 2017,
- dossier de saisine du 19 mars 2019 adressé par le Président de l'Eurométropole de Strasbourg à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- plan précisant le périmètre de la concertation,
- étude d'accessibilité du stade et du quartier Meinau réalisée début 2019,
- enquête historique documentaire et de vulnérabilité des sols du secteur,
- synthèse du projet « Eurostadium » de 2008,
- synthèse du projet « Euro 2016 » de 2010,
- étude de Faisibilité du Cabinet Cat Events (réalisée en 2017 par le RCSA),
- pré-programme du projet (février 2019) réalisé par le Cabinet ISC,
- notice exposant le fonctionnement de la « Fan Zone »,
- esquisse présentant le projet de Centre d'Entraînement pour l'équipe professionnelle du RCSA.

Ce dossier a été exposé et complété par les supports de présentation établis pour les ateliers thématiques et les réunions publiques d'ouverture et de clôture, lesquels supports de présentation ont été mis en ligne après chaque réunion.

La participation et les contributions du public :

La participation du public n'a pas été aussi importante qu'attendue. Les riverains et les supporters ont constitué les intervenants les plus actifs par leur présence aux différentes réunions et les propositions formulées, lors de ces réunions publiques ou sur la plate-forme numérique.

La participation du public peut ainsi être synthétisée en quelques chiffres : **215 participants** au total répartis de la façon suivante :

- Réunion publique d'ouverture : **70 personnes dans la salle et 194 participants** suivant la retransmission en ligne

- Atelier thématique « Insertion Urbain et Environnementale » :
 - Séquence 1 : **44 participants**
 - Séquence 2 : **22 participants**
- Atelier thématique « Projet Stade » :
 - Séquence 1 : **48 participants**
 - Séquence 2 : **37 participants**
- Atelier thématique « Mobilité et accessibilité au Stade » :
 - Séquence 1 : **37 participants**
 - Séquence 2 : **27 participants**
- Réunion publique de clôture : **79 personnes dans la salle et 331 participants** suivant la retransmission en ligne

Les différentes contributions ont été recueillies de la façon suivante :

- Sur le registre électronique : 78
- Mails adressés aux garants : 7
- Mails adressés à stademeinau@strasbourg.eu :5
- Observations formulées sur les registres papier : 2
- Courrier adressé à l'Eurométropole : 1

En outre les plates-formes numériques ont comptabilisé **3961 connexions** durant la période du 20 mai au 12 juillet.

1- PRESENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Avis des Garants sur le déroulé de la concertation :

Dans leur bilan (*voir document joint en annexe de la délibération*), si les garants désignés par la CNDP ont dans un premier temps regretté une trop courte phase de préparation, ils soulignent :

- la qualité des documents mis à disposition du public qui répondaient pleinement à leur objectif d'information,
- que le public a été suffisamment informé de la tenue de la concertation préalable pour y participer,
- le travail réalisé par les services de l'Eurométropole pour développer et faire vivre la plate-forme numérique.

Ils considèrent que les moyens humains et matériels mis en œuvre est un gage de sérieux de l'engagement de l'Eurométropole dans la concertation préalable.

Ils considèrent également que les échanges avec le public se sont déroulés dans de bonnes conditions et furent de bonne qualité.

Recommandations formulées par les garants :

Dans leur rapport, les garants reprennent de façon exhaustive les observations et propositions du public (*voir rapport joint en annexe p.18 à 21*) telles qu'elles avaient été présentées lors de la réunion de clôture du 8 juillet 2019.

Ils formulent les recommandations suivantes (*voir rapport joint en annexe p.24*) :

Poursuivre la concertation avec le public, cette participation devra porter sur deux aspects du projet :

- « *Le fonctionnement et le dimensionnement de la fan zone doivent encore être précisés pour les événements « hors match » (type retransmission de manifestations sportives) comme pour son usage au quotidien (accès à la boutique, au musée) par des études complémentaires. Le Public y sera associé selon des modalités qui à ce jour à définir »*
- « *L'aménagement des espaces publics aux abords du stade donnera lieu à des dispositions supplémentaires de consultation du public selon des modalités qui restent à ce jour à définir »*

Les garants soulignent que ces engagements ont déjà été pris lors de la réunion publique de clôture et dans les réponses apportées aux observations déposées sur la plate-forme numérique.

Pour ce faire, ils recommandent de procéder par co-construction du programme suivant les fondements mentionnés dans le « pacte pour la démocratie à Strasbourg » avec usage entre autre des moyens suivants :

- *Organisation de réunions sur les différentes thématiques assorties de sorties sur le terrain et encadrées par des experts indépendants de l'Eurométropole*
- *Publication régulière de tous les comptes rendus des réunions de travail et des décisions prises*

En complément, les garants invitent l'Eurométropole à maintenir un contact plus personnel avec les « acteurs du territoire » et les personnes qui se sont investies lors des réunions publiques et des ateliers participatifs.

2- SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Les observations et propositions du public exposées de façon détaillée dans le rapport de présentation (p.18 à 21 du rapport joint en annexe) sont synthétisées de la façon suivante :

3.1 Pour ce qui concerne l'atelier 1 « insertion urbaine et environnementale du projet » :

Les recommandations suivantes ont été exprimées, qui peuvent être synthétisées en 3 grandes rubriques

- Renforcer les liens entre les quartiers
- Assurer une bonne insertion de la Fan Zone
- Préserver, valoriser le parc de l'Extenwoerth et la trame verte et bleue

3.2 Pour ce qui concerne l'atelier 2 « le projet stade » :

Les recommandations suivantes ont été exprimées, qui peuvent être synthétisées en 4 grandes rubriques

- Conception d'un stade proportionné, moderne et agréable à vivre
- Aménagement d'un espace d'accueil et d'animation grand public dit « fan zone »
- Création d'un espace réceptif
- Création d'un centre d'entraînement

3.3 Pour ce qui concerne l'atelier 3 « la mobilité et l'accessibilité au projet » :

Les recommandations suivantes ont été exprimées, qui peuvent être synthétisées en 3 grandes rubriques

- Réduire la place de la voiture, en tant qu'accès direct au stade, en renforçant la place du Tramway
- Renforcement et qualification des accès piétons et vélos
- Développer l'accessibilité ferroviaire

3- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET MESURES QUE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOPURG ENVISAGE DE METTRE EN OEUVRE :

Compte tenu de ce bilan, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, en sa qualité de maître d'ouvrage, est invité à se prononcer sur les dispositions opérationnelles et la poursuite des études pré-opérationnelles à mettre en œuvre dans le cadre du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau et aménagements de ses abords.

Engagement opérationnel du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau

Quelques participants à la concertation ont fait valoir que la construction d'un nouveau stade « hors les murs » de la Ville faciliterait l'accessibilité automobile de l'équipement.

Cette hypothèse de construction d'un nouveau stade sur un autre site ne sera pas retenue au regard des coûts d'investissement (infrastructures routières, de transports en commun) qui la sous-tendent sans commune mesure avec les coûts du projet mis en concertation. Ce projet entraînerait par ailleurs inévitablement la consommation de terrains agricoles en périphérie de la zone urbaine, et s'inscrit en rupture complète avec l'histoire du site de la Meinau.

De façon générale la concertation menée a démontré que les grands objectifs du programme font consensus, à savoir :

- le maintien du stade sur le site historique de la Meinau,
- un stade d'une capacité portée à environ 32 500 places par la suppression des fosses en périphérie de l'aire de jeu et la sur-élévation de la tribune Sud.
- adosser à la tribune Sud des nouveaux espaces de réception pour accroître l'attractivité de l'équipement et générer de nouvelles recettes les jours de match mais également, les jours « hors match ».
- la création d'un centre d'entraînement – projet conduit et financé par le Racing Club de Strasbourg Alsace – lieu de vie de l'équipe professionnelle sur les terrains situés au Sud Est du site le long de la rue des Ciriers.

Par conséquent, il est proposé d'engager la réalisation du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau suivant les modalités suivantes :

- Le projet sera conforme au programme fonctionnel rappelé au point 1 de la présente délibération. Il intègre la question centrale du respect du plan Climat de l'Eurométropole.

- Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 100 M€ HTTDC (toutes dépenses confondues). Les collectivités territoriales ont d'ores et déjà annoncé contribuer à ce financement à hauteur de 50 M€ répartis de la façon suivante :
 - Région Grand Est : 25 M€
 - Ville de Strasbourg : 12,5 M€
 - Département du Bas-Rhin : 12,5 M€
- L'équipe de maîtrise d'œuvre du projet sera désigné conformément aux dispositions du code de la commande publique, notamment ses articles R.2162-15 et suivants et R.2172-2 et suivants.
- La conduite opérationnelle du projet sera confiée à un mandataire qui assistera l'Eurométropole dans les domaines techniques, financiers et juridiques de la conception à la réalisation du projet, à l'issue d'une consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée, organisée en application des dispositions du code de la commande publique.
- Le planning prévisionnel du projet est établi de la façon suivante :
 - Concours de maîtrise d'œuvre : de octobre 2019 à juin 2020
 - Etudes de Maîtrise d'œuvre : de septembre 2020 à septembre 2021
 - Marchés de travaux : de octobre 2021 à mars 2022
 - Préparation de chantier : avril – mai 2022
 - Chantier : de juin 2022 à aout 2025 (suivant un phasage qui sera précisé au cours des études de maîtrise d'œuvre)
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à un prestataire en application des dispositions du code de la commande publique, pour coordonner l'ensemble des études environnementales et constituer les dossiers réglementaires s'y rapportant.

Les recommandations suivantes, exprimées lors de la concertation préalable seront intégrées au cahier des charges de la consultation de maîtrise d'oeuvre :

- Concevoir l'extension de la tribune Sud en optimisant la visibilité de tous les spectateurs
- Garantir que les interventions proposées préserveront la cohérence architecturale de l'équipement existant
- Organiser le phasage des travaux pour limiter au maximum l'impact sur la jauge pendant la période de chantier
- Disposer d'un lieu de vie et d'animation - fan zone - intégré à l'enceinte du stade sécurisé les jours de match ou de manifestations et ouvert sur la ville au quotidien pour une valorisation permanente de l'infrastructure (brasserie, musée et boutique du club, billetterie)
- Prendre en compte des impacts sur le quartier, notamment acoustiques, dans la conception de la fan zone et de la tribune Sud
- Prendre en compte des impacts sur le quartier, notamment stationnement et accès des nouveaux espaces réceptifs

Poursuite de la concertation avec le public

Conformément aux engagements pris lors de la réunion de clôture de la concertation préalable, et suivant les recommandations des garants,

L'Eurométropole conçoit la 2nde phase de concertation pour consolider les étapes clés du processus de projet, qui peut être présenté de la manière suivante :

- Consolidation du Programme
- Concours : en deux phases / tours : Présélection des candidats sur références et esquisse puis désignation du Lauréat
- Phase d'études préalables au dépôt de permis de construire
- Autorisation d'urbanisme
- Développement du projet et intervention sur l'espace public

Ainsi, il est proposé que :

La consolidation du programme bénéficie de l'apport d'un atelier de concertation dédié à la fanzone et son fonctionnement interne comme son articulation avec le quartier. Cet atelier est ouvert à tous et s'appuie sur le réseau de participants établi lors de la concertation préalable. Il a plusieurs objectifs :

- Fournir une vision du fonctionnement de la fanzone en précisant la nature et la fréquence des activités, les interactions avec les espaces publics alentour
- Définir son statut : fanzone ouverte sur le quartier et le confirmer ou l'amender, ou le rejeter au profit d'une fanzone incluse dans le stade ;
- En élargissant le regard, contribuer au programme de réhabilitation du parking arboré, face à l'entrée du stade ;
- Intégrer à toute réflexion quant à la fanzone un travail d'évaluation de ses impacts quant au fonctionnement de la circulation automobile et cyclable sur la rue de l'Extenwoerth, y compris dans l'hypothèse d'un tracé direct vers l'avenue de Colmar et sur la rue Staedel

Cet atelier s'appuie sur des schémas techniques fonctionnels et implique l'équipe de « programmiste » pour garantir la faisabilité technique de toute option retenue et objectiver les contraintes techniques avant toute prise de position. Les composantes mobilités, aménagement urbain, constructions de l'équipe de projet et de son Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sont mobilisées.

Les conclusions de cet atelier de projet seront versées au cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre, qui prévoit l'obligation pour le lauréat de présenter et de consolider ses propositions, notamment pour ce qu'elles concernent la fan zone et l'aménagement des abords, lors d'un atelier de travail.

La phase permis de construire fait l'objet d'une information du public notamment sur la base d'une réunion.

L'atelier de projet est organisé suivant les modalités suivantes :

- 2 réunions à tenir entre octobre et décembre 2019
- Informations du public :
 - Encart dans le quotidien régional Les Dernières Nouvelles d'Alsace,
 - information sur les sites le site internet : « strasbourg.eu » et « participer.eu »
 - invitations par e-mail aux acteurs ressources et aux participants aux ateliers de projet de la concertation préalable
 - boitage dans les boites aux lettres du quartier

- affichage dans les entrées d'immeubles du quartier

Poursuite des études pré-opérationnelles :

En matière d'« **insertion urbaine et environnementale** », il est proposé de poursuivre les études suivant les orientations exprimées lors de la concertation

- Valoriser les connexions Nord-Sud et Est-Ouest tant pour les piétons que pour les cyclistes
- Assurer une continuité de promenade le long du Rhin Tortu
- Améliorer l'offre récréative du parc de l'Extenwoerth pour tous les habitants du quartier, préserver son emprise générale
- Renforcer la biodiversité et la richesse écologique de la trame verte et bleue et du parc de l'Extenwoerth

En matière de « mobilité et d'accessibilité au stade », il est proposé de poursuivre les études suivant les orientations exprimées lors de la concertation, notamment avec la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS), la Région Grand Est, la SNCF, le Club, pour :

- renforcer l'offre Tramway en augmentant les fréquences des lignes A et E, et en développant l'usage de la ligne C, notamment avec un meilleur jalonnement des arrêts Gravière et Kibitzenau depuis le stade,
- valoriser l'offre de stationnement existante dans les parkings relais et les autres parkings publics de Strasbourg, grâce à une meilleure communication et à un jalonnement renforcé,
- valoriser une offre tramway multimodale (possibilité de combiner billet pour le match avec titre de transport),
- développer le covoiturage, en s'appuyant sur la base de données des abonnés du Racing pour mettre en relation les spectateurs,
- réguler le stationnement sur voirie autour du stade les soirs de match. A ce titre, la possibilité de réglementer l'accès à certaines voies de desserte, proches du stade, les soirs de matchs, pourra être étudiée,
- augmenter les possibilités de stationnement des vélos (arceaux, abris fermés...).
- valoriser les itinéraires cyclables autour du stade et améliorer la continuité cyclable depuis la première couronne de l'Eurométropole de Strasbourg,
- améliorer les conditions de déplacement des piétons en :
 - travaillant sur le jalonnement piéton autour du stade,
 - en redimensionnant le quai de l'arrêt tram Krimmeri en direction du centre-ville,
 - en créant un nouvel accès à l'arrêt tram Couffignal,
 - en profitant de la création d'un parvis entre le stade et l'Avenue de Colmar.
- développer l'accessibilité depuis la halte ferroviaire Krimmeri, notamment par le renforcement des liaisons depuis la gare centrale les soirs de match,
- développer des liaisons ferroviaires directes entre les principales gares d'Alsace et la halte ferroviaire Krimmeri les soirs de matchs (exemple des anciens « trains bleus ») avec une politique tarifaire incitative (abonnements / billets de train).

Les calendriers de différentes études restent à définir à articuler entre les thématiques « insertion urbaine et environnementale » d'une part, et « mobilité accessibilité » d'autre part.

Dispositions et aménagements à mettre en œuvre sans attendre la livraison du projet de stade rénové

- Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite depuis les zones de parking réservées jusqu'aux places en tribunes en lien avec le Club,
- installer des parkings vélos, même provisoires les soirs de match, pour favoriser et promouvoir ce mode déplacement pour accéder au stade,
- réguler le stationnement sur voirie autour du stade les soirs de match. A ce titre, la possibilité de réglementer l'accès à certaines voies de desserte proches du stade, les soirs de matchs, pourra être étudiée,
- d'engager une campagne de pré-verdissement, dès que possible en fonction du calendrier des travaux de transformation du site. Cette campagne aura pour objectif de contribuer à la diversification de la flore et donc de la biodiversité, mais aussi de constituer lorsque cela est nécessaire des transitions paysagères entre les différents types tout en évitant le recours à des dispositifs artificiels.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
Vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
vu le dossier servant de support
à la concertation préalable du 20 mai au 12 juillet 2019
vu le rapport rendu par les garants désignés
par la Commission Nationale du Débat Public en date du 8 août 2019
vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et R 103-1
vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 121-15-1, L 121-16-1 et
L121-17 et R 121-19 et R 121-20
Prend en considération le dossier de concertation préalable
après en avoir délibéré*

approuve

- *le bilan de la concertation publique organisée du 20 mai au 12 juillet 2019, telle qu'il est exposé dans le rapport du 8 août 2019 des garants désignés par la CNDP joint en annexe 1, et dont la synthèse est exposée au rapport ci-dessus de*

- la présente délibération. Cette concertation a été conduite suivant les modalités également rappelées au rapport ci-dessus de la présente délibération,*
- *l'engagement opérationnel du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau conformément au programme, au budget et au planning prévisionnel décrits au rapport de la présente délibération,*
 - *la poursuite par l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage, des études pré-opérationnelles visant à définir l'aménagement des abords, les conditions d'accessibilité et desserte du stade de la Meinau rénové, suivant les objectifs développés dans l'exposé de la présente délibération*

charge

le Président ou son-sa représentant-e :

- *de poursuivre la concertation avec le public sous la forme d'un atelier de projet visant à définir le fonctionnement de la fan zone comme son articulation avec le quartier suivant les modalités suivantes d'information du public :*
- *encart dans le quotidien régional Les Dernières Nouvelles d'Alsace,*
- *information sur les sites internet : « strasbourg.eu » et « participer.eu »,*
- *invitations par e-mail aux « acteurs ressources » et aux participants aux ateliers de projet de la concertation préalable,*
- *boitage dans les boîtes aux lettres du quartier,*
- *affichage dans les entrées d'immeubles du quartier,*
- *de mettre en œuvre les actions suivantes sans attendre la livraison du projet de stade rénové :*
- *améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite depuis les zones de parking réservées jusqu'aux places en tribunes en lien avec le Club,*
- *installer des parkings vélos, même provisoires les soirs de match, pour favoriser et promouvoir ce mode déplacement pour accéder au stade*
- *réguler le stationnement sur voirie autour du stade les soirs de match.*
- *d'engager une campagne de pré-verdissement, dès que possible en fonction du calendrier des travaux de transformation du site*

décide

L'imputation des dépenses d'investissement du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau sur l'autorisation de programme AP0302 Prog 1291

autorise

le Président ou son-sa représentant-e :

- *à lancer et conduire, conformément aux dispositions du code de la commande publique :*
- *la consultation de maîtrise d'œuvre qui désignera le maître d'œuvre en charge de la conception du projet suivant le programme ci-avant exposé,*

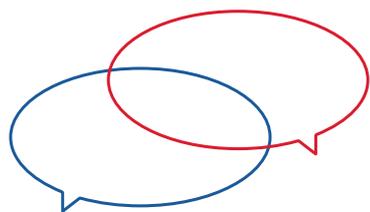
- *la procédure de désignation d'un maître d'ouvrage délégué, qui aura en charge le pilotage opérationnel du projet de sa phase de conception jusqu'à sa phase de réception.*
- *toutes procédures de désignations d'experts ou d'assistant à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la mise en œuvre du projet*
- *à engager les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation du projet, notamment les études d'impact préalable à la délivrance du permis de construire conformément aux dispositions fixées au du code de l'urbanisme et au code de l'environnement*
- *à signer les demandes de permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet*
- *à solliciter et contractualiser auprès des collectivités territoriales et tout autre partenaire financier les dossiers de subvention relatifs au financement du projet,*
- *à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,*

désigne

Conformément à l'article R 2162-24 du code de la commande publique, les membres de la commission d'appel d'offres de l'Eurométropole comme membres du jury chargé d'émettre un avis sur le choix des lauréats du concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau . Les membres non élus du jury seront désignés par arrêté du Président du jury conformément à l'article R 2162-22 du code de la commande publique.

fixe

La prime maximum allouée aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours à 300 000 € TTC conformément à l'article R 2172-4 du code de la commande publique.



cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DES GARANTS

Projet de restructuration-
extension du stade de la Meinau à
Strasbourg
Concertation préalable

20 MAI – 12 JUILLET 2019

Valérie Trommetter et Désiré Heinimann
Désignés par la Commission nationale
du débat public

Le 8 août 2019

Bilan des garants

Projet de restructuration-extension du stade de la Meinau à Strasbourg

20 MAI – 12 JUILLET 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	6
CONTEXTE DU PROJET.....	8
Objectifs	8
Caractéristiques du projet	8
DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	9
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	11
Organisation et modalités de la Concertation.....	11
Bilan de la Concertation.....	17
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	18
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la Concertation	18
Évolution du projet résultant de la Concertation	22
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	22
Avis sur la préparation de la Concertation	22
Avis sur l'information du public	23
Avis sur la participation du public	23
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ...	24
LISTE DES ANNEXES.....	25

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE

Eurométropole de Strasbourg (EMS)

CONTEXTE

Le stade de la Meinau est un site historique du football français implanté depuis un siècle aux portes du centre-ville de Strasbourg où se conjuguent passion pour le club résident, convivialité et animation du quartier et du territoire. C'est un stade à « l'anglaise » avec des tribunes continues sur toute sa périphérie qui garantit une ambiance exceptionnelle à son public du fait d'une grande proximité avec l'aire de jeu.

Les succès du club, le Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA), qui vient de gagner la Coupe de la Ligue ainsi que l'engouement populaire qu'il suscite en affichant le second taux de remplissage des stades du championnat contribuent incontestablement au rayonnement et à l'attractivité de la capitale régionale et européenne, et de son agglomération.

OBJECTIFS

La dernière rénovation du club datant de 1984, il est apparu important à son propriétaire, l'EMS, de le moderniser et de l'agrandir afin qu'il puisse disposer de fonctionnalités modernes d'accueil et de confort pour le public et permettre au RCS de s'installer durablement en ligue 1. Cette rénovation permettra également d'accueillir dans des conditions optimales de grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Le projet doit également permettre de requalifier les abords du stade, d'améliorer son insertion dans le quartier de la Meinau et de valoriser l'environnement naturel remarquable dans lequel il est implanté.

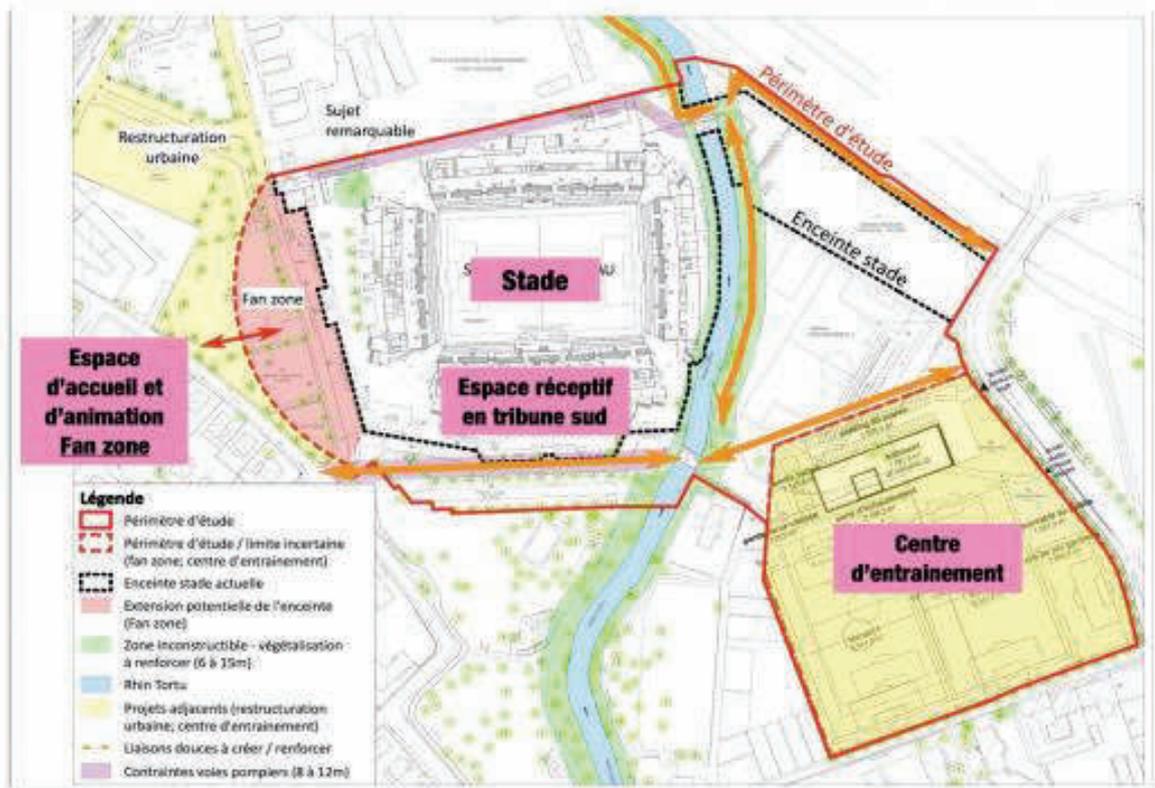
PLAN DE SITUATION

Les deux figures ci-dessous illustrent l'implantation du stade au cœur de l'agglomération de Strasbourg et des quartiers de la Meinau et de Neudorf.



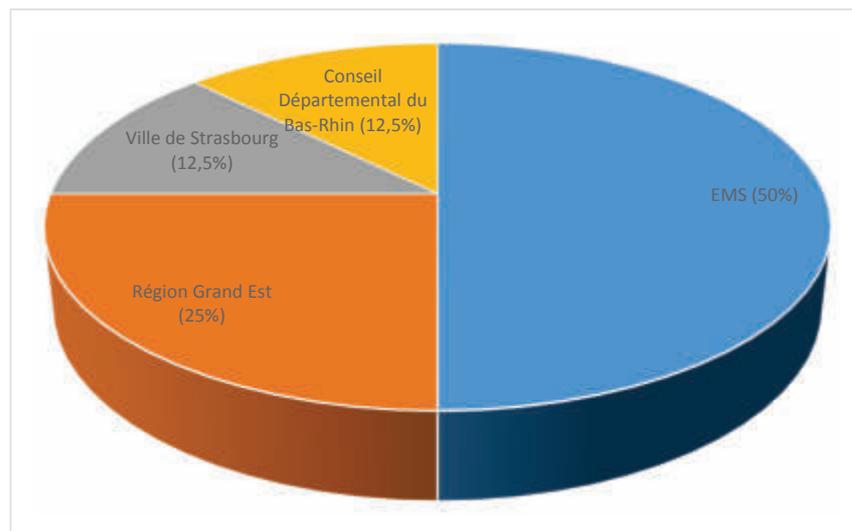
CARTE DU PROJET

Les principaux aménagements prévus au niveau du stade de la Meinau et de son environnement proche sont présentés sur la figure ci-dessous et en annexe 3.



COÛT PREVISIONNEL

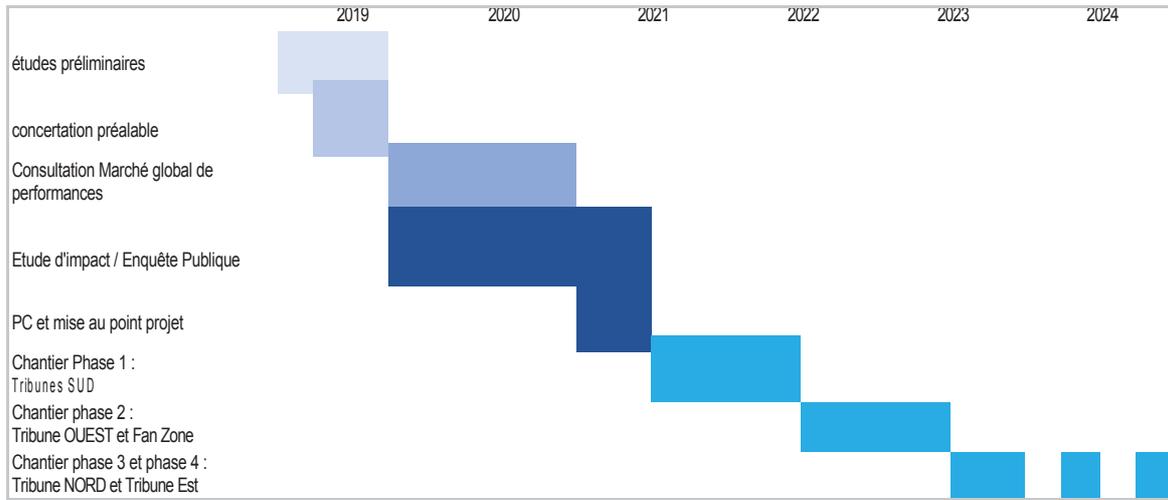
100 M€ hors taxes financés par l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est, la Ville de Strasbourg et le Conseil Départemental du Bas-Rhin selon la répartition suivante :



A ce coût, s'ajoutent :

- 10 M€ HT environ pour les aménagements des abords qui seront supportés par l'EMS,
- 8 M€ HT pour le réaménagement du centre d'entraînement professionnel qui seront supportés par le RCS.

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

QUELQUES DATES CLÉS

19 mars 2019 Saisine de la CNDP par le Président de l'EMS	3 avril 2019 Décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable et nomination de deux Garants
du 20 mai au 12 juillet 2019 Déroulement de la Concertation préalable	8 août 2019 Publication du bilan des Garants

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

1 Communauté de 33 communes	1 département	1 région
---------------------------------------	-------------------------	--------------------

DOCUMENTS DE LA CONCERTATION

3 exemplaires du dossier de Concertation mis à disposition du public lors des ateliers		
160 courriers et courriels envoyés aux « acteurs ressources »	3 panneaux d'exposition	23 000 courriers dans les boîtes aux lettres
200 affiches dans les entrées des immeubles des riverains, dans les mairies des communes de l'EMS, au Stade et dans les principales gares de la région		
2 plateformes numériques interactives	encarts et articles dans les journaux locaux 23 et 25 mai, 4, 7 et 10 juillet	Facebook

ÉVÉNEMENTS PUBLICS

1 réunion publique d'ouverture	1 réunion publique de clôture
6 ATELIERS PARTICIPATIFS répartis en 3 thématiques et en 2 séances	

PARTICIPANTS

886 Participants aux Evènements publics	122 Contributions
3 961 Connexions sur les plateformes internet dédiées	20 Questions posées en réunions publiques

CONTEXTE DU PROJET

Objectifs

Les objectifs du projet porté par le propriétaire du stade de la Meinau, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), sont aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Parallèlement à l'augmentation de la jauge de 26 300 à 32 500 places qui constitue l'élément majeur du programme de la restructuration du stade, le projet prévoit aussi que tout spectateur quel que soit le « standing » de son billet puisse profiter d'un équipement disposant de fonctionnalités modernes d'accueil et de confort.

De plus, le projet prévoit de conforter le stade dans le quartier de la Meinau où se mêle équipements publics, résidences, lieux de détente et espaces « vert et bleu » naturels. Ainsi, le projet prévoit une requalification des abords du stade, l'amélioration de son insertion dans le quartier et la valorisation de son environnement naturel remarquable proche.

Caractéristiques du projet

La jauge sera augmentée de 26 300 à 32 500 places assises qui sera assurée par la surélévation de la tribune Sud et la refonte des pieds des autres tribunes par la suppression des fosses. Environ 3 650 places seront réservées pour les VIP dont 250 places « protocole ». De surcroît, 8 000 m² d'espaces réceptifs (salons et loges supplémentaires) seront créés dans la tribune Sud. Enfin le programme du projet recouvre également certains travaux de rénovation technique de l'équipement existant comme la reprise de la pelouse en gazon naturel renforcé avec un système de chauffage intégré, la reprise partielle de la toiture, la mise aux normes des équipements techniques (distribution électrique, éclairage led 2000 lux, contrôle d'accès, wifi...), l'aménagement d'environ 950 m² de locaux sportifs et de 420 m² d'annexes médias répondant aux exigences et normes internationales.

En outre, sur le parvis côté avenue de Colmar, l'espace d'accueil et d'animation grand public existant dit « fan zone » sera agrandi pour permettre d'accueillir environ 5 000 spectateurs lors des retransmissions les soirs des matchs. Cet espace pourra également servir ponctuellement pour la retransmission sur écrans géants de grandes compétitions (Championnats d'Europe, Coupes du Monde...) ou d'autres événements qui restent encore à préciser. Cet espace accueillera une brasserie, la boutique et le musée du club. Les aménagements de la « fan zone » ainsi que son mode de fonctionnement ne sont pas clairement définis et sont à préciser pendant la Concertation préalable.

En même temps, le Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA) construira un centre d'entraînement pour l'équipe professionnelle en requalifiant les actuels terrains d'entraînement et le parking situés le long de la rue des Vanneaux. Il intégrera un bâtiment d'environ 1 800 m² (vestiaires, espace médical, salle de musculation, espace détente, cafétéria privée, local intendance...), un parking sécurisé d'environ 50 places et des aires de jeux (2 terrains, 1 aire d'entraînement des gardiens, et 1 aire d'échauffement). Le coût de cet aménagement estimé à 8 M€ HT sera intégralement supporté par le RCSA.

Dans l'environnement proche du stade, le projet comprendra :

- l'amélioration de l'accessibilité et des conditions de stationnement,
- l'aménagement des abords pour une amélioration de son intégration urbaine, paysagère et environnementale.

Les aménagements à réaliser restants en grande partie à définir au cours de la Concertation préalable.

Le coût de ces aménagements estimé à 10 M€ HT environ sera intégralement supporté par l'EMS.

DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Suite à la décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable sous l'égide de deux Garants le 3 avril 2019 (annexe 1), l'EMS a fait état de son projet dans la presse locale. C'est à partir de cette date que la préparation de la Concertation préalable avec les Garants a été engagée.

En amont de la première réunion sur le projet, les Garants avaient établi une liste de questions qu'ils avaient envoyée à l'EMS. Cette liste contenait des demandes de précisions sur les objectifs du projet, son contexte, le périmètre et les moyens envisagés pour mener la Concertation préalable ainsi que sur les acteurs du territoire.

Une **première réunion de travail** entre l'EMS et les Garants s'est tenue le 24 avril 2019. Elle a permis de :

- prendre succinctement connaissance du projet, de son contexte et du plan de financement qui venait d'être arrêté. A cet effet, plusieurs documents présentant des études déjà réalisées concernant le projet et des articles de presse ont été remis aux Garants,
- présenter le rôle des Garants et l'étendue de leur mission, en particulier pour assurer la bonne information et participation du public,
- échanger sur l'expérience acquise par l'EMS en termes de participation citoyenne et notamment sur le Pacte pour la démocratie à Strasbourg adopté le 16 avril 2018 par la Ville de Strasbourg,
- échanger sur le dispositif de la Concertation préalable proposé par l'EMS et qui comprenait des réunions publiques et des ateliers thématiques,
- échanger sur l'aire de la Concertation proposée par l'EMS qui comprenait les riverains les plus proches du stade issus des quartiers de la Meinau et de Neudorf ainsi que des « acteurs ressources » (voir ci-après),
- identifier les acteurs du territoire qui n'avaient pas été identifiés par l'EMS. A la demande des Garants, les associations environnementales ont donc été contactées par l'EMS avant le démarrage de la Concertation préalable et ont été informées de sa tenue.
- échanger sur la durée et le calendrier de la Concertation préalable déjà arrêtés par l'EMS. Etant donné que l'EMS avait décidé de délibérer et de tirer le bilan de la Concertation préalable au mois de septembre 2019, la Concertation préalable devait donc se tenir du 20 mai au 12 juillet 2019, soit sur une durée de 6 semaines avec un rythme de rencontres très soutenu à raison d'une rencontre par semaine pendant les 6 semaines. Les Garants ont également fait part de leur inquiétude quant à la durée très courte de la phase de préparation de la Concertation préalable (4 semaines environ),
- échanger sur les thématiques qui avaient déjà été choisies par l'EMS sur la base des études préliminaires du projet,
- identifier les acteurs du territoire déjà recensés par l'EMS, les « acteurs ressources » (notamment les associations de supporters, les associations de mobilité, les associations sportives et les autres associations

situées dans les quartiers de la Meinau et du Neudorf, les clubs de foot du secteur, les Conseils de quartier Meinau et Neudorf...),

En commun accord avec les Garants, il a été décidé que les réunions publiques d'ouverture et de clôture seraient filmées pour pouvoir être visualisées en direct par le public qui ne pourrait accéder aux salles de réunion.

Une **deuxième réunion de travail** s'est tenue le 30 avril 2019 afin d'approfondir certains points de la Concertation préalable relatifs à l'information et à la participation du public étant donné que la délibération sur le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau qui figeait le calendrier et l'ensemble des modalités de la Concertation devait être prise le 3 mai 2019 par le conseil de l'EMS (annexe 2).

Une **troisième réunion de travail** s'est tenue le 14 mai 2019 afin d'approfondir les questions relatives à l'organisation des réunions publiques et des ateliers thématiques et notamment la limitation du nombre de participants aux ateliers par le biais de collèges (riverains, usagers, acteurs ressources) et d'un tirage au sort des inscrits étant donné que l'EMS escomptait une très forte participation du public.

Au total, la phase de préparation de la Concertation préalable n'a duré que 4 semaines. Cette durée n'a pas été suffisante pour que les Garants puissent :

- correctement s'imprégner du projet et de son contexte,
- identifier et rencontrer les acteurs du territoire et les parties prenantes pour recueillir les attentes vis-à-vis de la Concertation préalable,
- réfléchir de manière posée à l'organisation de la Concertation préalable, le périmètre et le calendrier et proposer des axes d'amélioration pour informer et faire participer le public.

Les Garants déplorent grandement cette situation qui a été imposée par l'EMS du fait d'un planning très contraint lié à des enjeux politiques.

Pendant cette phase de préparation, les Garants ont néanmoins invité l'EMS à :

1. contacter avant le début de la Concertation préalable, les associations de protection de l'environnement qui avaient été oubliées dans les listes des acteurs identifiés du territoire,
2. répondre à l'ensemble des questions posées par le public et notamment celles relatives à l'opportunité du projet et les solutions alternatives,
3. compléter le dossier de la Concertation avec des données lisibles et compréhensibles par le public et en y incluant une présentation de l'aspect socio-économique, des coûts et du mode de financement du projet,
4. diffuser aux Garants, le dossier de la Concertation, les affiches, les posters et tous les documents à destination du public afin que ces derniers puissent si nécessaire faire des propositions visant à améliorer leur qualité,
5. développer la plateforme numérique interactive déjà existante afin de faciliter :
 - l'information du public par la publication du dossier de la Concertation et des différents comptes-rendus des rencontres,
 - échanger avec le public via la possibilité de dépôt de questions, d'observations et des propositions et de réponse de l'EMS,
6. respecter une répartition des temps de paroles respectifs entre l'EMS et le public lors des différents rencontres,
7. organiser les 1^{ères} séances des ateliers thématiques visant à établir un diagnostic du territoire sous forme de

sortie sur le terrain,

8. demander si des volontaires voulaient prendre la parole à la réunion publique de clôture afin de restituer les questions, observations et propositions issues des ateliers thématiques.

Par ailleurs, pour les aspects où les Garants pouvaient encore être associés en phase préparatoire, ils estiment n'avoir **pas été suffisamment entendus par l'EMS** même si cette situation a évolué favorablement au cours de la Concertation préalable du fait d'une meilleure compréhension de leur rôle. Cette étape d'explications pédagogiques a manqué du fait d'une préparation trop succincte de la Concertation préalable.

Ainsi, malgré les demandes faites par les Garants lors des réunions de travail, ces derniers ont peu été associés à :

- l'élaboration des documents d'information et de participation du public. Le dossier de la Concertation préalable a été envoyé aux Garants dans sa version projet « très allégé » à la date du 15 mai 2019 pour une publication le 20 mai 2019 ; ce qui n'a pas laissé le temps aux Garants pour émettre des observations. En outre, aucun autre document à destination du public (poster, courrier, plaquette, comptes-rendus des rencontres...) n'a été envoyé préalablement à leur diffusion ou publication aux Garants afin qu'ils puissent émettre un avis quant à leur qualité d'information du public.
- le déroulement de la Concertation avec la tenue de plusieurs événements de typologie différente. Les propositions des Garants de sorties sur le terrain ou de restitution par des volontaires n'ont pas trouvé d'écho favorable de la part de l'EMS.

Néanmoins, les Garants se sont réjouis d'être écoutés sur les deux points suivants :

- l'amélioration du fonctionnement des deux plateformes numériques interactives afin que les questions et propositions du public et les réponses de l'EMS puissent être visualisées en temps réel,
- l'annulation du tirage au sort initialement prévu pour la participation aux ateliers thématiques ainsi que la relance d'une campagne d'information du public suite à la faible présence du public lors de la réunion publique d'ouverture.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Organisation et modalités de la Concertation

MOYENS DEPLOYES POUR INFORMER LE PUBLIC

Le 6 mai 2019, les mesures de publication légale ont été mises en œuvre de la façon suivante :

- parution dans deux quotidiens régionaux (les Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace),
- diffusion sur les sites internet « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu »,
- affichage de l'« Avis de la Concertation préalable du public » au Centre Administratif de l'EMS, dans les mairies de quartier de Strasbourg, dans les mairies des communes de l'EMS ainsi qu'au Stade de la Meinau. Ces affichages ont été constatés par voie d'huissier.

D'autres dispositions d'information du public ont également été prises en amont de la réunion d'ouverture telles que :

- la pose d'une affiche de communication dans les principales gares de la région (Strasbourg, Bischwiller, Molsheim, Saverne, Sélestat et Colmar) le 10 mai 2019,
- la parution d'un encart dans l'édition mai 2019 de Strasbourg Magazine (diffusion les 29 et 30 avril 2019),
- l'envoi de 160 courriers d'invitation à participer à la réunion publique d'ouverture aux « acteurs ressources » (notamment les associations de supporters, les associations environnementales¹, les associations de mobilité, les associations sportives et les autres associations situées dans les quartiers de la Meinau et du Neudorf, les clubs de foot du secteur, les Conseils de quartier Meinau et Neudorf...) et aux élus de la Ville et de l'EMS, les 13 et 14 mai 2019,
- la pose de panneaux d'exposition au Centre Administratif de l'EMS, à la mairie de quartier et sur les grilles du stade,
- la pose d'un panneau de type roll up totem souple dépliant reprenant le visuel des affichettes pour annoncer la concertation sur le stand de l'EMS lors des Internationaux de tennis (27 000 spectateurs) du 18 au 25 mai 2019.



Après la tenue de la réunion d'ouverture de la Concertation préalable, l'information du public s'est poursuivie par :

- l'envoi de 160 courriels aux « acteurs ressources » les informant des modifications de participation du public aux ateliers thématiques du fait de la suppression du tirage au sort initialement prévu,
- la distribution d'un courrier signé par le Maire et le Président de l'EMS informant de la tenue des ateliers thématiques dans les boîtes aux lettres de 23 000 riverains habitant les quartiers de la Meinau, du Neudorf et de la Plaine des Bouchers (voir annexe 4), du 28 mai au 6 juin,
- la pose de 200 affiches dans les entrées d'immeubles du périmètre précédent pour informer de la tenue des ateliers thématiques, du 28 mai au 6 juin,
- la parution d'articles dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 23 et du 25 mai 2019,
- la parution d'une annonce sur le réseau social Facebook.

¹ A la demande des Garants, les associations de protection de l'environnement ont été ajoutées à la liste des acteurs ressources en amont de la réunion publique d'ouverture.

Après la tenue des ateliers thématiques, l'information du public s'est poursuivie pour annoncer la réunion de clôture par :

- l'envoi de courriels et de courriers aux « acteurs ressources »,
- la pose de 200 affiches dans les entrées d'immeubles pour informer de la tenue de la réunion de clôture, du 1^{er} au 8 juillet,
- la parution de deux encarts (1/4 de page) dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 4 et du 7 juillet,
- la parution d'un article dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 10 juillet 2019,
- la parution d'une annonce sur le réseau social Facebook.

Les documents rédigés au cours de la Concertation préalable ont été publiés au fur et à mesure de leur parution sur les plateformes numériques « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu » pour pouvoir être téléchargés. La disponibilité des documents sur les plateformes est indiquée dans le tableau suivant.

Documents publiés	participer.strasbourg.eu	strasbourg.eu
Dossier de la Concertation préalable et ses annexes	x	x
Présentation des garants et de leurs missions (document rédigé par les Garants)	x	x
Support de présentation et comptes-rendu de la réunion publique d'ouverture	x	x
Support de présentation et comptes-rendu de la réunion publique d'ouverture	x	
Supports de présentation et comptes-rendus des ateliers thématiques	x	uniquement le support et le compte-rendu de l'atelier du 29/05 et le support de l'atelier du 06/07
Vidéo de la réunion publique d'ouverture		x
Vidéo de la réunion publique de clôture	x	x

OUTILS POUR FACILITER LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour participer à la Concertation préalable :

- Les plateformes numériques participatives sur lesquelles les contributions du public pouvaient être déposées (<https://participer.strasbourg.eu/stademeinau> et <https://strasbourg.eu>),
- Une adresse courrier auprès de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti - Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex qui figurait sur le dossier de la concertation,
- L'adresse courriel des garants (valerie.trommetter@garant-cndp.fr et desire.heinimann@garant-cndp.fr) qui figuraient sur le dossier de la concertation préalable et sur les affiches de l'« Avis de la Concertation préalable du public »,
- Un registre au Centre Administratif de l'EMS, au Stade de la Meinau et à la Mairie de quartier Neuhof-Meinau,
- Les sollicitations pour des prises de parole lors des réunions publiques d'ouverture et de clôture et des 6 ateliers thématiques qui sont présentés ci-dessous.

Le fil conducteur des rencontres qui ont été organisées est brièvement synthétisé ci-dessous.

Evènement	Objectifs principaux	Date	Thématique
Réunion publique d'ouverture	Présenter les enjeux, le cadrage et les modalités de la Concertation préalable	23/05/2019	-
Ateliers thématiques séance n°1	<u>Etablir un diagnostic :</u> Présenter les éléments du pré-programme Poser les enjeux Obtenir une première formulation des « attentes, idées et préconisations »	29/05/2019	Insertion urbaine et environnementale
		06/06/2019	Projet Stade
		12/06/2019	Mobilité et accessibilité
Ateliers thématiques séance n°2	<u>Recueillir des pistes de réflexion :</u> Présenter la proposition de formulation des « attentes, idées et préconisations » issue de la séance n°1 de chaque atelier Critiquer, compléter et enrichir la proposition de formulation des « attentes, idées et préconisations » Valider la formulation des « attentes, idées et préconisations »	18/06/2019	Insertion urbaine et environnementale
		27/06/2019	Projet Stade
		03/07/2019	Mobilité et accessibilité
Réunion publique de clôture	Présenter le travail des ateliers Recueillir des avis complémentaires pour compléter le travail de la Concertation préalable	08/07/2019	-

L'animation des réunions et des ateliers était assurée par le cabinet PRAGMA.

Réunion publique d'ouverture

La réunion publique d'ouverture s'est déroulée sur un horaire en soirée de 19h00 à 21h0. Outre le président de l'EMS, le maire de Strasbourg, le vice-président de l'EMS, plusieurs adjoints au maire de Strasbourg, des directeurs et chefs de services de l'EMS ainsi que le président du RCSA ont participé à cette réunion. Elle a été retransmise en direct sur la plateforme numérique participative <https://strasbourg.eu>.

Les deux Garants ont été présents à cette réunion afin de présenter leur rôle et leurs missions, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer, qu'aucune question ne reste sans réponse et à ce que la qualité des échanges soit bien au rendez-vous.

Ateliers thématiques

Les ateliers thématiques se sont tous déroulés dans l'enceinte du stade de la Meinau sur un horaire en soirée de 18h30 à 20h30 voire 21h00. De manière générale, le vice-président de l'EMS ou un adjoint au maire de Strasbourg était présent accompagné des directeurs ou chefs de services compétents sur la thématique concernée. En renfort, lors des deuxièmes séances, des collègues de l'EMS sont également venus leur prêter mains fortes.

Comme indiqué ci-dessus chaque atelier thématique s'est déroulé en 2 séances. La première séance avait comme objectif de recueillir une première formulation des « attentes, idées et préconisations » du public sur la thématique proposée, alors que la deuxième séance devait permettre de les enrichir voire de les valider.

Chacune des 1^{ères} séances de ces ateliers a respecté les temps suivants :

- introduction générale (EMS),
- rappel du contexte de la concertation préalable et du travail de l'atelier (animateur),
- présentation des Garants et de leurs missions (Garant),
- présentation de l'analyse des enjeux de la thématique vue par l'EMS (EMS)
- travail en groupe des participants à l'aide de supports qui synthétisaient les enjeux identifiés sur plusieurs planches,
- restitution par le public des propositions approfondies, enrichies et validées.

Chacune des 2^{èmes} séances de ces ateliers a respecté les temps suivants :

- introduction générale (EMS),
- rappel du contexte de la concertation préalable et de ses objectifs (animateur),
- présentation des Garants et de leurs missions (Garant),
- présentation des propositions issues des autres ateliers (animateur),
- présentation des propositions issues de la 1^{ère} séance de cet atelier (animateur),
- travail en groupe des participants à l'aide des supports élaborés qui synthétisaient sur plusieurs planches les propositions issues de la 1^{ère} séance,
- restitution par le public des propositions approfondies, enrichies et validées.

Chacun de ces moments a systématiquement donné lieu de manière spontanée à une série de questions-réponses ou d'échanges avec le public.

Un Garant a été présent à chacun des ateliers thématiques, sauf à celui du 27 juin 2019 (pour des raisons liées à la canicule), afin de rappeler son rôle et ses missions, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer, qu'aucune question ne reste sans réponse et à ce que la qualité des échanges soit bien au rendez-vous.

	Insertion urbaine et environnementale	Projet Stade	Mobilité et accessibilité
Planches enjeux proposées aux groupes de travail des 1^{ères} séances	Améliorer la visibilité des équipements	L'extension et la restructuration du stade de la Meinau proprement dite	Renforcer la place du tram
	Renforcer les liens entre les quartiers	L'aménagement d'un espace d'accueil et d'animation grand public « fan zone »	Réduire la place de la voiture
	Maintenir et renforcer le parc, les espaces naturels et de loisirs et leurs usages	La création d'un espace réceptif	Renforcer la part des accès piétons et vélos
	La trame verte et bleue	La création d'un centre d'entraînement	Renforcer l'accessibilité ferroviaire
	L'inondabilité et le rapport à l'eau pour une partie du site, et qualité des sols	-	-
Planches enjeux proposées aux groupes de travail des 2^{èmes} séances	Renforcer les liens entre les quartiers	Concevoir un stade proportionné, moderne et agréable à vivre	Réduire la place de la voiture comme mode d'accès direct au stade de la Meinau en renforçant fortement la place du Tram et de la multimodalité
	Assurer une bonne insertion de l'espace d'accueil et d'animation « fan zone »	Aménager un espace d'accueil et d'animation («fan zone »)	Renforcer la part des accès piétons et vélos comme mode d'accès au stade
	Préserver, valoriser et conforter le parc de l'Extenwoerth et la trame verte et bleue quienserre le site	Créer un espace réceptif	Réduire la place de la voiture comme mode d'accès au stade de la Meinau en donnant toute sa place à l'accessibilité ferroviaire au stade
	-	Créer un centre d'entraînement	-

Réunion publique de clôture

La réunion publique de clôture s'est déroulée sur un horaire en soirée de 19h00 à 21h0. Outre le président de l'EMS, le maire de Strasbourg, un adjoint au maire de Strasbourg, des directeurs et chefs de services de l'EMS ainsi que le président du RCSA ont participé à cette réunion. Elle a été retransmise en direct sur la plateforme numérique participative <https://strasbourg.eu> et s'est prolongée par un moment de convivialité.

Les deux Garants ont été présents à cette réunion afin de remercier le public sur sa participation et de l'informer de la rédaction et de la mise à disposition de leur bilan ainsi que des préconisations qu'ils comptaient proposer à l'EMS.

Bilan de la Concertation

Les données recueillies par l'EMS montrent une participation du public qui se décrit de la manière suivante :

3 961 connexions aux plateformes numériques (47% en consultation directe et 24% par Facebook)			
5 mails envoyés à stademeinau@strasbourg.eu	1 courrier adressé à l'EMS	2 observations sur les registres papier	6 mails adressés aux Garants
122 contributions du public			
37 contributions sur l'insertion urbaine et environnementale	41 contributions sur le projet stade	34 contributions sur la mobilité et l'accessibilité au stade	

REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE 70 participants dans la salle et 194 participants sur la retransmission en ligne		
ATELIER THEMATIQUE Insertion urbaine et environnementale du stade	<i>Séance 1</i> 44 participants	<i>Séance 2</i> 22 participants
ATELIER THEMATIQUE Projet Stade de la Meinau	<i>Séance 1</i> 48 participants	<i>Séance 2</i> 37 participants
ATELIER THEMATIQUE Mobilité et accessibilité au stade	<i>Séance 1</i> 37 participants	<i>Séance 2</i> 27 participants
REUNION PUBLIQUE DE CLOTURE 79 participants dans la salle et 331 participants sur la retransmission en ligne		

La participation du public n'a pas été aussi importante qu'initialement attendue par l'EMS puisqu'elle avait espéré une participation de plus de 400 personnes lors des réunions publiques et avait ainsi limité la participation aux ateliers thématiques à 120 personnes par atelier.

Les riverains, tout comme les supporter du RCSA, ont été présents et ont activement participé aux réunions publiques et aux ateliers et en interagissant sur les plateformes numériques en posant des questions et en émettant des propositions très pertinentes. L'EMS a répondu à l'ensemble des questions qui lui étaient posées en apportant des éléments détaillés.

Lors de ces différents événements, le public a eu une attitude exemplaire laissant tout un chacun prendre la parole et écoutant les réponses de l'EMS. L'ambiance qui régnait lors des différentes rencontres a été propice aux échanges des différents points de vue.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la Concertation

Outre les thématiques présentées ci-dessous, d'autres aspects du projet ont fait l'objet de quelques observations du public et de vives critiques sur les plateformes numériques et dans des articles de presse. Il s'agit notamment du mode de financement du projet par de l'argent public, de sa localisation au cœur du quartier de la Meinau et de l'augmentation de la taille de la jauge qui paraît insuffisante pour certains. L'EMS a apporté des réponses à chacun de ces points. Néanmoins, les Garants Toutefois même si l'EMS a indiqué que « *le RCS contribuera aux dépenses d'investissements via une redevance annuelle payée à l'EMS qui comprendra une part fixe (contribution aux dépenses d'investissement) et une part variable éventuellement indexée sur l'évolution économique du club* », les Garants considèrent que des données chiffrées tant sur ce point que sur les aspects socio-économiques auraient permis au public d'avoir une meilleure approche du retour sur l'investissement.

Sur les thématiques proposées au cours de la Concertation préalable, le public a activement participé et s'est investi en déposant bon nombre de propositions et en prenant la parole lors des réunions et des ateliers.

STADE

Les observations et les propositions du public peuvent être découpées selon 4 axes qui concernent les différents aménagements du projet.

Axe 1 - Conception d'un stade proportionné, moderne et agréable à vivre

- Construire un nouveau stade hors des murs de la ville pour faciliter son accessibilité,
- Concevoir l'extension de la tribune sud en optimisant la visibilité pour tous les spectateurs,
- Réussir l'intégration architecturale délicate d'une tribune rehaussée pour maintenir la cohérence d'ensemble et la fluidité de l'édifice stade,
- Concevoir l'ensemble des composantes du projet de stade avec une prise en compte ambitieuse et fonctionnelle des besoins propres aux personnes à mobilité réduite. De plus, agir dès maintenant pour progresser autant que possible dans l'accueil de ces personnes sans attendre la livraison du stade rénové,
- Organiser le phasage des travaux afin de limiter leurs impacts sur la jauge et l'attente des spectateurs.

Axe 2 - Aménagement d'un espace d'accueil et d'animation grand public dit « fan zone »

- Disposer d'un lieu intégré à l'enceinte du stade, sécurisé les jours de match ou de manifestations et ouvert sur la ville au quotidien pour permettre la valorisation permanente du Stade de la Meinau (brasserie, musée du Racing),
- Disposer d'un lieu intégré à l'enceinte du stade pour faciliter la dilution des temps d'arrivée et de départ des spectateurs et donc mieux gérer les flux et éviter la saturation des infrastructures de transport,
- Disposer d'un lieu pour offrir et faire vivre un climat convivial, marque de fabrique de l'ambiance Racing,
- Disposer d'un lieu pour offrir des services de qualité à bas prix et permettre de suivre des matchs et des événements sportifs majeurs sur écran géant,
- Assurer une conception du lieu d'accueil et d'animation pour limiter les impacts, notamment acoustiques, sur les quartiers d'habitation voisins,

- Assurer des modalités d'accès et de stationnement du lieu d'accueil et d'animation qui n'importent pas la vie des quartiers d'habitation voisins lors des soirées de match mais également lors des autres manifestations.

Axe 3 - Création d'un espace réceptif

- Créer un espace réceptif dans la tribune sud pour accroître l'attractivité de l'équipement et générer de nouvelles recettes VIP,
- Faire vivre un espace réceptif hors matchs pour valoriser l'infrastructure de manière permanente,
- Assurer des modalités d'accès et de stationnement de l'espace réceptif qui n'importent pas la vie des quartiers d'habitation voisins,
- Assurer une conception de la tribune sud limitant les impacts acoustiques vers les quartiers d'habitation voisins.

Axe 4 - Création d'un centre d'entraînement

- Création par le RCSA d'un centre d'entraînement incluant des terrains d'entraînement reconfigurés ainsi qu'un bâtiment d'environ 1 800 m² « lieu de vie » pour l'équipe professionnelle,
- Garder le lieu d'entraînement ouvert au public en valorisant son accueil (kiosque pour se rafraichir, sanitaires...) tout en permettant les séances à huis-clos nécessaires à la confidentialité de la mise en place des schémas tactiques,
- Tirer parti de la création du centre d'entraînement pour requalifier les espaces situés entre le stade et la rue des Vanneaux,
- Maintenir les liaisons piétonnes Meinau-Neudorf lors de la réalisation du centre d'entraînement.

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE DU STADE

Les observations et les propositions du public peuvent être découpées selon 3 axes.

Axe 1 - Renforcement des liens entre les quartiers

- Valoriser les connexions piéton/cycliste sur les parcours nord-sud et est-ouest dans un souci d'aménagement éco-paysager,
- Créer une vraie allée piétonne du stade à l'arrêt tram Gravière,
- Assurer une continuité de promenade le long du Rhin Tortu (création d'un parcours fermé les soirs de match) et des espaces de nature,
- Prolonger la promenade le long du Rhin Tortu à l'Ouest de l'avenue de Colmar et, par la même occasion, requalifier les abords et les accès de l'immeuble abritant le Secours Populaire,
- Développer des connexions fluides et sécurisées pour les habitants au quotidien,
- Assurer des connexions fluides et sécurisées pour les habitants les jours de match,
- Enlever tout statut de trafic de transit à la rue de l'Extenwoerth,
- Améliorer les solutions de stationnement au droit des gymnases de la rue des Vanneaux.

Axe 2 - Assurance d'une bonne insertion de l'espace « fan zone »

- Concevoir la « fan zone » comme un espace ouvert sur la ville au quotidien pour permettre la valorisation permanente de l'infrastructure Stade de la Meinau,
- Assurer une bonne articulation entre la « fan zone » et le parvis ouvrant le stade sur l'espace public,
- Concevoir architecturalement la « fan zone » de manière à maîtriser son impact acoustique sur le quartier

lors d'événements,

- Garantir des solutions d'accès et de stationnement proportionnées à la « fan zone » sans impacter les quartiers voisins,
- Limiter strictement le nombre d'événements spécifiques (concert ou autres) et les encadrer du point de vue de leur impact acoustique,
- Limiter l'utilisation de la « fan zone » aux soirs de match à domicile,
- Prendre en compte l'impact de la création d'une brasserie dans la « fan zone » sur les établissements existants voisins.

Axe 3 - Préservation, valorisation et confortement du parc de l'Extenwoerth et de la trame verte et bleue qui entoure le site

- Préserver l'emprise générale du parc de l'Extenwoerth, conforter sa richesse éco-paysagère et sa vocation récréative pour tous les habitants du quartier,
- Préserver au maximum la strate arborée du quartier,
- Améliorer l'offre récréative pour les jeunes,
- Renforcer la biodiversité et la richesse écologique de la trame verte et bleue et celles du parc de l'Extenwoerth,
- Mettre en relation les différents espaces en facilitant les parcours entre eux,
- Développer le rapport à l'eau et au Rhin Tortu,
- Assurer une continuité de promenade le long du Rhin Tortu (création d'un parcours fermé les soirs de match) et des espaces de nature,
- Améliorer l'accès des habitants vers le parc de l'Extenwoerth et l'ensemble des espaces de promenade du site,
- Adapter la gestion des déchets et des poubelles aux incidences des soirs de match,
- Prévoir des urinoirs en nombre suffisant pour éviter les incivilités sur les clôtures des riverains.

MOBILITE ET ACCESSIBILITE AU STADE

Les observations et les propositions du public peuvent être découpées selon 3 axes.

Axe 1 - Réduction de la place de la voiture comme mode d'accès direct au stade

1. Renforcer l'offre tram
 - Augmenter, dans la limite des capacités, la fréquence des trams desservant les arrêts Krimmeri-Stade de la Meinau et Lycée Couffignal (lignes A et E),
 - Valoriser la ligne C du tram comme solution d'accès performante au stade via les arrêts Gravière et Kibitzenau,
2. Valoriser une solution tram multimodale
 - Valoriser l'offre de parking relais et de parking-tram par une communication spécifique,
 - Valoriser l'offre de tram et de parking relais-tram (et d'autres grands parkings ressources disponibles) par une politique incitative fondée sur des solutions de billets combinés (abonnements-billets de match/parking-tram),
 - les soirs de match, simultanément à l'offre tram valorisée, limiter l'accès « véhicules » aux quartiers d'habitation voisins du stade aux seuls riverains,
 - Adapter les quais des arrêts de tram Lycée Couffignal et Krimmeri-Meinau et leurs abords à la forte

- fréquentation les soirs de match,
- Créer des liaisons piétonnes fonctionnelles et attractives entre les arrêts Gravière/Stade, Kibitzenau/Stade, Krimmeri-Meinau/Stade et Lycée Couffignal/Stade,
 - Mettre en œuvre les solutions préconisées progressivement afin qu'elles soient rapidement opérationnelles lors de la mise en service du stade projeté,
3. Proposer et valoriser un outil de covoiturage des abonnés et réserver des solutions de stationnement à cet effet
 4. Concevoir l'ensemble de la refonte de l'accessibilité au stade avec une prise en compte ambitieuse et fonctionnelle des besoins propres aux personnes à mobilité réduite
 5. Autres propositions de certains participants :
 - à ce stade de la réflexion, ne pas écarter la création d'un parking en ouvrage, comprenant un espace vélo, à proximité du stade,
 - la limitation de la vocation automobile de l'avenue de Colmar devrait être envisagée en délestant les trafics sur les axes alternatifs.

Axe 2 - Renforcement de la part des accès piétons et vélos comme modes d'accès au stade

- Profiter des travaux de modernisation du stade pour valoriser les accès piétons et vélos,
- Verbaliser le stationnement sauvage qui occupe les espaces piétons et vélos les soirs de match,
- Créer des solutions de stationnement vélos bien dimensionnées, fonctionnelles, sécurisées et protégées des intempéries à proximité immédiate du stade,
- Assurer la bonne cohabitation vélos/piétons aux abords du stade lors des moments de forte affluence avant et après match,
- Renforcer la sécurité des piétons en traversée de l'avenue de Colmar.

Axe 3 - Réduction de la place de la voiture comme mode d'accès au stade en donnant toute sa place à l'accessibilité ferroviaire

- Faire de la halte ferroviaire Krimmeri un mode d'accès privilégié au stade,
- Envisager de remettre en service les Trains-Bleus amenant directement les spectateurs à la halte ferroviaire Krimmeri et ceci idéalement depuis Mulhouse, Saverne, Haguenau, Molsheim et Lauterbourg,
- Renforcer les liaisons gare centrale/gare Krimmeri les soirs de match pour tirer parti de l'ensemble de la desserte TER,
- Valoriser les solutions de Trains-Bleus par une politique incitative fondée sur des solutions de billets combinés (abonnements-billets de match/Train),
- De manière complémentaire, réfléchir à l'opportunité d'une offre de cars "Stade de la Meinau" depuis les territoires non desservis par le train.

Évolution du projet résultant de la Concertation

La majorité du public qui a participé à la Concertation préalable a interpellé l'EMS sur deux aspects importants à ses yeux :

- les modalités de fonctionnement et le dimensionnement de la « fan zone » pour les événements « hors match » (type retransmission de manifestations sportives) comme pour son usage au quotidien (accès à la boutique, au musée...) et son intégration dans le quartier,
- l'aménagement des espaces publics aux abords du stade et la préservation d'un maximum d'arbres existants.

Par conséquent, le programme du projet devra être revu sur ces aspects qui seront précisés avec le public après de nouvelles phases de consultations comme l'EMS s'y est engagée.

D'autre part, le public a vivement interpellé l'EMS sur les conditions actuelles de stationnement aux alentours du stade les soirs de matchs ainsi que sur les conditions d'accès au stade pour les Personnes à Mobilité Réduite. L'EMS a répondu que des actions pourraient d'ores et déjà être mises en œuvre en complément de celles qui seront intégrées au programme du projet.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Avis sur la préparation de la Concertation

L'EMS ayant déjà initié plusieurs démarches participatives sur son territoire a mené sa Concertation préalable comme à son habitude en l'organisant seule. Ainsi la phase de préparation n'a duré que 4 semaines et seules 2 réunions de travail entre l'EMS et les Garants ont pu avoir lieu avant la délibération en date du 3 mai 2019 dans laquelle le Conseil de l'EMS figeait le calendrier et l'ensemble des modalités de la concertation. Par la force des choses, à partir de ce moment-là, le rôle des Garants a été réduit à celui d'observateurs et ils n'ont pas pu se prononcer sur des aspects importants de la Concertation préalable comme le périmètre, le calendrier, l'identification exhaustive des acteurs du territoire, l'élaboration et la diffusion des supports d'information du public même si ces aspects n'ont pas vraiment été remis en cause par le public.

Les Garants ont déploré ce mode de fonctionnement et en ont fait part à l'EMS qui, au cours de la Concertation préalable, a peu à peu compris que les Garants avaient un véritable rôle de prescripteur du droit à l'information et à la participation du public et qu'ils devaient donc d'être associés bien en amont.

En conclusion les garants portent un avis plutôt défavorable sur la phase de préparation de la Concertation préalable.

Avis sur l'information du public

Un bon nombre de documents ont été réalisés par les services de l'EMS pour informer le public de la tenue de la Concertation préalable : un dossier de la Concertation, des affiches, des panneaux, des encarts dans la presse locale, des supports pour les ateliers thématiques, des comptes-rendus du déroulement des réunions publiques et des ateliers thématiques. Les schémas ont été présentés sous forme de principe de manière à faire comprendre au public que le projet n'était pas figé et qu'il restait possible de le faire évoluer. Hormis pour le premier atelier thématique où les planches étaient difficilement exploitables, tous les documents élaborés ont été présentés de manière pédagogique et étaient lisibles et compréhensibles.

Les études antérieures, déjà réalisées par l'EMS, ont été mises à la disposition du public en toute transparence et à la satisfaction des Garants.

Les moyens utilisés pour informer le public de la tenue des différentes rencontres ont été multiples : envoi de courriers et de courriels, publipostage dans les boîtes aux lettres, affichage sur les portes des immeubles, pose de panneaux, publication d'articles et d'encarts dans la presse locale, animation des plateformes numériques avec la publication du dossier de la Concertation et de tous les comptes-rendus de réunions et d'ateliers dans un délai de 5 jours. Tous les éléments pratiques pour participer à la Concertation se trouvaient dans ces documents.

Ces moyens d'information ont été mobilisés lors des étapes clés de la Concertation : avant chaque réunion publique et avant le démarrage des ateliers thématiques.

Les Garants considèrent que les documents mis à disposition du public étaient de bonne qualité et répondaient pleinement à leur objectif d'information. Ils considèrent également que l'information du public a été correctement menée et que ce dernier a été suffisamment informé de la tenue de la Concertation préalable pour y participer. Ils se sont aussi félicités du travail réalisé par l'EMS pour développer et faire vivre la plateforme numérique interactive dont l'usage n'était pas évident pour la gestion des questions-observation du public et des réponses de l'EMS. Consciente de ces difficultés, l'EMS a d'ores et déjà entrepris une seconde étape de perfectionnement de son usage.

Avis sur la participation du public

L'EMS s'est fortement mobilisée tout au long du déroulement de la Concertation préalable. En effet, outre les élus et les chefs de services, des collègues étaient présents à chaque rencontre et répondaient aux questions du public.

Les Garants considèrent que ce déploiement humain couplé aux moyens mis en œuvre est un gage sérieux de l'engagement de l'EMS dans la Concertation préalable.

La participation du public peut être qualifiée de moyenne (3 961 connexions sur les plateformes numériques, 886 participants aux rencontres, 122 contributions) et bien en-dessous de celle initialement escomptée par l'EMS aussi bien dans les réunions publique que dans les ateliers thématiques. Cet aspect a d'ailleurs motivé l'annulation du tirage au sort pour la participation du public aux ateliers après le recueil de l'avis des Garants.

Les riverains tout comme les clubs de supporters ont répondu présents et se sont fortement mobilisés pendant les

ateliers participatifs en posant des questions sur l'ensemble des composantes du projet. Aucun sujet n'a été tabou et l'EMS s'est pliée avec bienséance au processus de questions/réponses et a systématiquement apporté une réponse argumentée. Toutes les questions posées par le public ont fait l'objet de réponses qui ont été publiées sous un délai de 72 heures environ pour celles posées via les plateformes numériques interactives.

Les Garants considèrent que les échanges avec le public se sont déroulés dans de bonnes conditions et qu'elles furent de bonne qualité.

Le public a aussi émis bon nombre de propositions sur l'ensemble des thématiques relatives au projet de stade, à son insertion urbaine et paysagère et à son accessibilité. La synthèse de ces propositions a été présentée lors de la réunion publique de clôture où elles n'ont pas été remises en question par le public présent ni par des observations déposées sur les plateformes après la tenue de cette réunion.

L'EMS s'est engagée à étudier toutes ces propositions et à apporter une réponse au public quant à leur intégration dans une nouvelle version du programme du projet.

Ainsi, même si le public n'a pas été aussi nombreux qu'escompté, les Garants portent un avis positif sur sa participation lors de la Concertation préalable.

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consciente des enjeux de ce projet, l'EMS s'est engagée lors de la réunion publique de clôture et dans les réponses apportées aux observations déposées sur les plateformes numériques à poursuivre la concertation avec le public. Cette participation portera sur deux aspects importants du projet :

- « *Le fonctionnement et le dimensionnement de la fan zone doivent encore être précisés pour les événements « hors match » (type retransmission de manifestations sportives) comme pour son usage au quotidien (accès à la boutique, au musée...) par des études complémentaires. Le public y sera associé selon des modalités qui restent à ce jour à définir* »,
- « *L'aménagement des espaces publics aux abords du stade donnera lieu à des dispositions supplémentaires de consultation du public dont les modalités restent à définir* ».

Les Garants se réjouissent de cet engagement de poursuivre la concertation avec le public. L'objectif conseillé par les Garants est une co-construction du programme du projet basée sur les fondements de ceux mentionnés dans le « pacte pour la démocratie à STRASBOURG » avec usage, entre autres, des moyens suivants :

- organisation de réunions sur les différentes thématiques assorties de sorties sur le terrain et encadrées par des experts indépendants de l'EMS,
- publication régulière de tous les comptes-rendus des réunions de travail et des décisions prises.

En complément, l'EMS peut également maintenir un contact plus personnel avec les « acteurs du territoire » et les personnes qui se sont déjà investies lors des réunions publiques et des ateliers participatifs étant donné qu'il dispose de leurs coordonnées..

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 – Décision N°2019/61/STADE MEINAU/1 de la CNDP



SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

DÉCISION N° 2019 / 61 / STADE MEINAU / 1

PROJET DE RESTRUCTURATION-EXTENSION DU STADE DE LA MEINAU À STRASBOURG

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé de Monsieur Robert HERMANN, Président de Strasbourg Métropole, en date du 19 mars 2019, demandant la nomination d'un garant pour la concertation préalable sur le projet restructuration-extension du stade de la Meinau à Strasbourg, conformément à l'article L. 121-17 et selon les modalités de l'article L. 121-16-1,

Considérant que :

- le projet présente un intérêt socio-économique local par l'attractivité supplémentaire qu'il vise,
- le projet, en tant qu'équipement urbain structurant à proximité de zones résidentielles et d'équipements existants, répond à des enjeux d'aménagement urbain importants,
- le projet présente des impacts environnementaux potentiellement significatifs, notamment par les déplacements engendrés et par les travaux d'extension,
- la possibilité de débattre de l'opportunité de ce projet et de ses alternatives est encore à préciser,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique:

Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Désiré HEINIMANN sont désignés garants du processus de concertation préalable sur le projet restructuration-extension du stade de la Meinau à Strasbourg.

La Présidente:

Chantal JOUANNO



Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mai 2019

**Projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg :
engagement d'une concertation préalable avec le public sous l'égide de
garants.**

I- LES OBJECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Engagement des études préalables

Dans sa séance du 29 juin 2018, le conseil de l'Eurométropole a approuvé l'engagement des missions pré-opérationnelles relatives au projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau.

En effet, si un grand stade est un outil indispensable pour accompagner le projet sportif du club et l'installer durablement en ligue 1, c'est aussi un équipement qui contribue à l'attractivité et au rayonnement de la capitale Régionale et Européenne et de son agglomération.

Les collectivités publiques (Ville de Strasbourg, Région Grand Est et Conseil Départemental du Bas-Rhin) ont en conséquence annoncé leur volonté de soutenir financièrement l'Eurométropole, responsable du projet, à hauteur d'environ 40 M€ (hors contribution EMS).

Le coût global du projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau est estimé à 100 M€ TDC HT, basé sur les objectifs et un programme prévisionnel de travaux suivants :

1. Amélioration de l'expérience visiteurs :

- 1.1. Créer une « fanzone » (côté entrée principale route de Colmar).
- 1.2. Fermer les coursives et aménager des espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...).
- 1.3. Changer les sièges.
- 1.4. Aménager la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribunes debout).
- 1.5. Supprimer la fosse et reconfigurer les tribunes périphériques basses (création d'environ 6 500 places assises).
- 1.6. Augmenter la jauge globale à environ 32 500 places, comprenant 10 % de places dites « à prestations ».

2. **Création de nouveaux espaces dits « à prestations » :**
 - 2.1. Construire de nouveaux salons de réception.
 - 2.2. Créer de nouvelles loges.
 - 2.3. Rénover et étendre les espaces à prestations existants.
3. **Rénovation technique de l'équipement existant :**
 - 3.1. Reprendre la pelouse avec un système de chauffage intégré.
 - 3.2. Reprendre partiellement la toiture.
 - 3.3. Mettre aux normes les équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi, ...).

Les missions pré-opérationnelles devaient donc permettre de :

1. définir le programme technique détaillé, arrêter le coût de l'opération et son calendrier prévisionnel de réalisation,
2. choisir le meilleur montage juridico-financier, pour financer, réaliser et exploiter le futur équipement.

Les études préalables relatives au programme technique et fonctionnel du stade sont en cours et doivent maintenant être enrichies par les dispositions relatives à la bonne insertion de l'équipement dans le quartier tant dans ces dimensions économiques, sociales, urbaines, qu'environnementales.

Une attention particulière sera portée aux dispositions environnementales du projet, tant en phase de réalisation qu'en phase d'exploitation, notamment : l'intégration du bâtiment dans son environnement, le choix des matériaux, le recours aux énergies renouvelables, les performances thermiques de l'ouvrage, les confort d'usage (acoustique, thermique, visuel), la limitation des nuisances du chantier, la gestion de l'eau, etc.

En effet la réalisation du projet sera accompagnée d'aménagements extérieurs ou connexes liés au fonctionnement du projet et à proximité immédiate, notamment des travaux d'aménagement des abords pour améliorer son insertion urbaine (cheminements piétons/cyclistes, réaménagements des espaces de stationnement) estimés à 10 M€ HT.

Par ailleurs le Racing Club de Strasbourg procédera au réaménagement du centre d'entraînement en reconfigurant deux terrains et en construisant un bâtiment (vestiaires et « lieu de vie » pour l'équipe professionnelle). Ce projet est estimé à 7,8 M€ HT.

Une attention toute particulière sera apportée aux conditions d'accès au stade, dans un double objectif de ne pas augmenter l'offre de stationnement actuellement existante pour favoriser les modes de déplacements doux (cheminements piétons, pistes cyclables) et de renforcement des dessertes en tramway depuis les lignes A, C et E, et ferroviaire depuis la gare Krimmeri.

Mode de réalisation et d'exploitation

Le choix du mode de réalisation et d'exploitation du projet n'est à ce jour pas encore arrêté. L'objectif poursuivi par les études actuellement en cours est de soumettre l'ensemble des éléments permettant une prise de décision au plus tard fin septembre 2019.

Le moment est venu d'engager la concertation préalable avec le public sur le projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs.

La concertation a pour objectif d'informer et d'associer le public au projet afin notamment d'alimenter la réflexion du maître d'ouvrage et des futurs candidats à la réalisation du projet.

II - LE DISPOSITIF GENERAL DE CONCERTATION

- Rappel du contexte réglementaire

La présente concertation préalable, de par son objet, est organisée sur la base d'un double fondement légal :

- au titre du Code de l'Urbanisme (articles L 103-2 et R 103-1) pour les investissements routiers (desserte, nouveau parvis, cheminements piétons-cyclistes, espaces de stationnement) ;
- au titre du Code de l'Environnement (articles L121-15-1 ; L 121-16-1 et L 121-17) pour le projet de rénovation du stade et ouvrages associés, hors champ du débat public.

Conformément à l'article L121-17 et selon les modalités fixées par l'article L 121-16-1 du Code de l'Environnement, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg a saisi la Commission Nationale du débat public (CNDP) le 19 mars 2019, pour la désignation d'un garant dans le but d'engager un processus de concertation volontaire avec le public.

Dans sa séance plénière du 3 avril 2019, la CNDP a désigné Mme Valérie TROMMETTER et M. Désiré HEINIMANN en tant que garants de cette concertation préalable.

La mission des garants est de veiller à la qualité de l'information et à la participation du public (possibilité de formuler des questions et de donner son avis). Personnes neutres et indépendantes du maître d'ouvrage, les garants n'ont pas à prendre parti sur le fond du dossier mais s'assurent du bon déroulement d'une concertation.

L'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet.
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Des éventuelles solutions alternatives.
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

La présente délibération a donc pour objet de fixer les objectifs du projet, les modalités retenues pour l'information et la participation du public et d'autoriser le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, personne publique responsable du projet, à engager la concertation préalable à la réalisation de ce projet.

- Les modalités d'organisation de la concertation

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

Les moyens de publicité :

Publication et affichage légaux des avis d'information du public :

- Avis dans 2 quotidiens régionaux minimum : Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace.
- Affichage administratif au Centre Administratif, dans les Mairies de quartier à Strasbourg et dans les Mairies des communes de l'Eurométropole.
- Sites Internet : « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu ».
- Sur site au stade de la Meinau.

Autres dispositions complémentaires :

Ces dispositions seront complétées par :

- Un affichage dans les principales gares TER du Département.
- Des courriers à l'adresse des « acteurs incontournables » (associations supporters, conseil quartier, LAFA, associations TC, usagers C1S...).
- Encart dans Strasbourg Magazine du mois de mai 2019.

Un délai minimal de 15 jours doit être respecté entre la publication de l'avis d'information et l'ouverture de la concertation.

Les moyens d'information et de participation :

Plusieurs modalités sont prévues : deux réunions publiques, trois ateliers thématiques, la mise à disposition d'un dossier de concertation sur un site participatif permettant l'accès aux informations et la possibilité de déposer des observations et propositions, ainsi que sur support papier sur certains sites avec registre d'expression, ou auprès des garants.

Une réunion publique d'ouverture : Semaine du 20 au 24 mai

1. Objectifs : cadrage, calendrier, ateliers.
2. Lieu : Auditorium Cité de la Musique et de la Danse (à confirmer).

Des ateliers thématiques : sur inscriptions en ligne et au cours de la réunion publique d'ouverture

1. Projet Stade.
2. Mobilité.
3. Insertion urbaine et Environnementale.

Chaque atelier se réunira 2 fois selon des créneaux horaires différents pour permettre la participation à plusieurs ateliers. Les dates et les lieux de tenue de ces ateliers seront précisés dans l'avis d'information et/ou par voie de presse et sur les sites internet de la collectivité.

L'animation et le secrétariat des ateliers et des réunions publiques seront assurés par un prestataire externe qui viendra en appui aux services pour la bonne tenue de ces dernières.

Une réunion publique de clôture : au courant de la Semaine 28, dans un lieu qui sera précisé, comme indiqué précédemment.

La mise à disposition du public pendant la durée de la concertation d'un dossier de concertation, il sera consultable dès l'ouverture de la concertation et devra rassembler les informations et documents suivants :

1. Objectifs et caractéristiques du projet, y compris ses opérations connexes (centre d'entraînement pro du RCSA et aménagement des abords).
2. Coûts et conditions de financement.
3. Communes affectées par le projet.
4. Incidences potentielles sur l'environnement.
5. Solutions alternatives.
6. Modalités de la concertation.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet aux adresses suivantes :

- participer.strasbourg.eu/stademeinau ;
- strasbourg.eu.

Le site internet comprendra un registre numérique destiné à recueillir les observations et propositions du public qui y seront publiées.

Le dossier de concertation sera mis à la disposition du public sur support papier au centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg et au stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth à Strasbourg, il sera accompagné d'une exposition et d'un registre d'expression du public.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions ou toute remarque sur le déroulement de la concertation auprès :

- des garants par courriel à l'adresse mail suivante (à compléter),
- de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti par courrier postal à l'adresse, DCPB - Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex.

La présente délibération comprend en annexe un plan du périmètre concerné par le projet de stade et ses aménagements extérieurs.

La concertation sur le projet sera ouverte du lundi 20 mai au vendredi 12 juillet 2019 inclus.

A l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un mois pour en dresser le bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site de la CNDP. Dans un délai de 2 mois après cette publication, l'Eurométropole tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et R.103-1
vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.121-15-1, L.121-16-1 et

L121-17 et R 121-19 et R 121-20
après en avoir délibéré
approuve

Les objectifs poursuivis par le projet et opérations connexes, à savoir :

- Aménager un équipement à même d'accueillir des compétitions de niveau national et international.
- Porter la capacité globale à 32 500 places assises.
- Améliorer l'expérience « spectateurs » créer une zone de supporters, changer les sièges, aménager la tribune Ouest, supprimer les fosses périphériques pour reconfigurer les pieds des tribunes, rénover les coursives, hautex et basses, y compris sanitaires, toilettes et hivettes.
- Créer des espaces dits « à prestations ».
- Rénover les installations techniques (chauffage pelouse, rénovation partielle de la couverture, distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès..).
- Reconfigurer les terrains d'entraînement et construire un bâtiment vestiaire et lieu de vie pour l'équipe professionnelle du RCSA.
- Requalifier les abords de l'équipement et assurer son insertion urbaine et environnementale.
- Le plan du périmètre de la concertation est joint en annexe à la présente délibération.

Les modalités de la concertation suivantes :

Moyens de publicité :

Publication de l'avis d'information du public (avis de concertation) :

- dans la presse locale et régionale (Alsace, Dernières Nouvelles d'Alsace),
- affichage au siège de l'Eurométropole et dans les mairies de quartier, et les mairies des communes de l'Eurométropole,
- affichage sur le site de la Meinau,
- sur les sites internet mentionnés au rapport (« participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu »).

Publicité complémentaire :

- dans les principales gares TER du département,
- courriers aux « acteurs incontournables ».

Moyens d'information et de participation du public :

- deux réunions publiques (au lancement et à la clôture dont les dates et lieux seront précisés par l'avis de concertation et/ou par voie de presse et sur les sites internet),
- des ateliers thématiques : projet de stade, mobilité, insertion urbaine et environnementale (dates et lieux seront précisés comme précédemment indiqué),
- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation comportant les rubriques prévues à l'article R 121-20 du Code de l'Environnement :
- sur les sites internet participatifs : « participez.strasbourg.eu/stademeinau » et « strasbourg.eu », avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions et en les publiant,

- *sur support papier accompagné d'un registre d'expression du public et d'une exposition au centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, et au stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth à Strasbourg.*

Le public pourra ainsi consigner ses observations et propositions sur les registres d'expression, sur les sites internet sus-mentionnés, par courrier postal auprès de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti, Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex et par courriel à l'adresse des garants.

La concertation sera ouverte du lundi 20 mai au vendredi 12 juillet 2019 inclus.

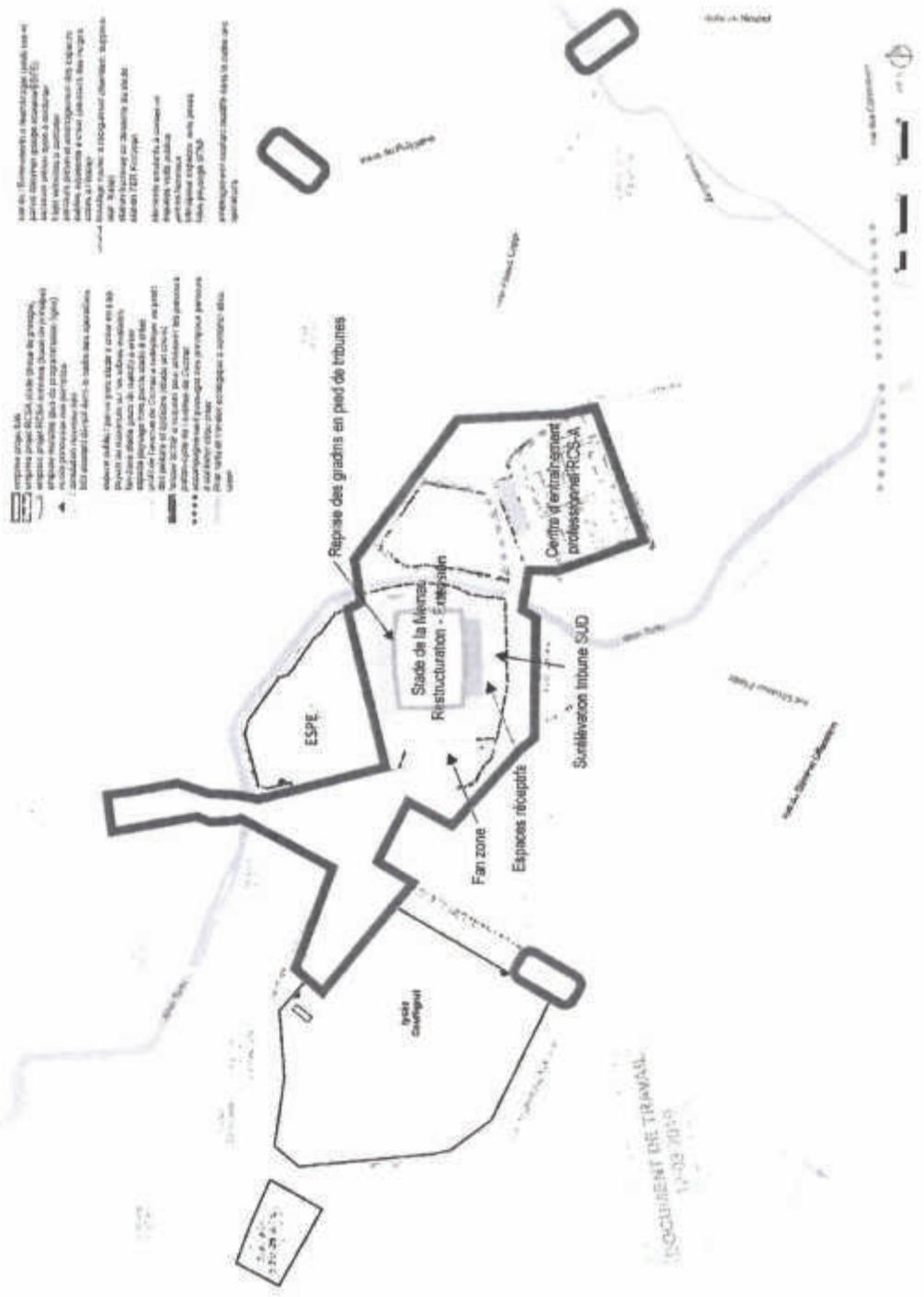
autorise

le Président ou son-sa représentant-e

- *à engager la concertation préalable selon les modalités ci-avant exposées pour le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau et opérations connexes, selon les objectifs programmatiques développés dans l'exposé des motifs de la présente délibération ;*
- *à passer un ou plusieurs marché(s), selon les dispositions du Code de la Commande Publique nécessaires à la mise en œuvre des réunions et ateliers publics, à la réalisation des moyens d'affichage et d'information s'y rapportant.*

**Adopté le 3 mai 2019
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral Le 7 mai 2019
et affichage au Centre Administratif le 09/05/19**



Le stade de la Miernis est un stade de football professionnel de la Ligue 1. Il est situé à Paris, dans le 17^e arrondissement, sur la commune de Paris. Le stade est actuellement en travaux de réhabilitation et d'extension. Les travaux comprennent la rénovation des gradins, la construction d'une nouvelle tribune sud, la création d'un espace réceptif, d'une zone fan, et d'un centre d'entraînement professionnel. Le stade est prévu pour accueillir jusqu'à 40 000 spectateurs.

Le stade de la Miernis est un stade de football professionnel de la Ligue 1. Il est situé à Paris, dans le 17^e arrondissement, sur la commune de Paris. Le stade est actuellement en travaux de réhabilitation et d'extension. Les travaux comprennent la rénovation des gradins, la construction d'une nouvelle tribune sud, la création d'un espace réceptif, d'une zone fan, et d'un centre d'entraînement professionnel. Le stade est prévu pour accueillir jusqu'à 40 000 spectateurs.

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 juin 2018

Restructuration du stade de la Meinau : engagement des missions pré-opérationnelles.

La commission permanente du conseil de l'Eurométropole avait approuvé dans sa séance du 23 mai 2017 le cofinancement avec la ville de Strasbourg et la Région Grand Est, d'une étude de définition pour la restructuration du stade de la Meinau.

(Les collectivités ont ainsi chacune contribué pour 36 000 € TTC au financement de cette étude d'un montant total de 162 000 € TTC ; le solde de 54 000 € TTC étant financé par le club qui en a également assuré le pilotage)

Ces principaux objectifs étaient les suivants :

- confirmer la pertinence d'un projet de restructuration en comparaison avec la construction d'un stade neuf au regard des enjeux fonctionnels, financiers et urbains,
- une homologation permettant d'accueillir les matchs des compétitions nationales et internationales,
- une capacité globale entre 30 000 et 35 000 places assises dont 3 000 places « à prestations » (loges et salons),
- une amélioration de l'expérience « spectateur »,
- des espaces permettant au club de générer des moyens économiques supplémentaires,
- ancrage urbain du stade (accessibilité, stationnement, activités connexes permettant de faire vivre l'équipement en dehors des seuls moments matchs (environ 25 par saison),
- réflexion autour du centre de formation et des terrains d'entraînements de l'équipe professionnelle,
- définition d'un modèle juridico-financier qui estime la contribution nécessaire des collectivités.

Cette étude a été présentée par le Président du Racing club de Strasbourg Alsace le 24 avril dernier devant une commission mixte réunissant élus de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg.

Elle propose un projet de réhabilitation du stade de la Meinau, portant sa capacité de 27 000 places à 32 000 places environ et confirme la capacité de l'équipement actuel à se moderniser pour un coût inférieur au coût de construction d'un nouveau stade.

Les principales hypothèses d'intervention sont détaillées ci-après :

1. Améliorer l'expérience visiteurs :

- 1.1. Créer une « fanzone » (côté entrée principale route de Colmar)
- 1.2. Fermer les coursives et aménager des espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...)
- 1.3. Changer l'ensemble des sièges en tribune
- 1.4. Aménager la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribune debout)
- 1.5. Supprimer la fosse et reconfigurer les tribunes périphériques basses (création d'environ 6500 places assises)
- 1.6. Augmenter la jauge globale à plus de 30 000 places, comprenant 10% de places dites « à prestations »

2. Nouveaux espaces dits « à prestations » :

- 2.1. Construire des nouveaux salons de réception
- 2.2. Créer de nouvelles loges
- 2.3. Rénover et étendre les espaces à prestations existants

3. Amélioration globale de l'équipement existant:

- 3.1. Reprendre la pelouse avec un système de chauffage intégré
- 3.2. Reprendre partiellement la toiture
- 3.3. Mettre aux normes les équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi,...)

Le coût global d'un tel projet est ainsi estimé à 100 M€ HT TDC, qui ne peut être porté par le club.

Les collectivités publiques (Eurométropole, Ville de Strasbourg, Région Grand Est et Conseil départemental du Bas-Rhin) ont annoncé leur volonté conjointe de financer pour partie cet investissement. Leur contribution globale peut raisonnablement être estimée à environ 60 M€.

Un grand stade est un outil indispensable pour accompagner le projet sportif du club et l'installer durablement en ligue 1.

C'est aussi un équipement qui contribue au rayonnement métropolitain et à l'attractivité de la capitale Régionale et Européenne.

C'est également un équipement à même de garantir la tenue de manifestations et d'événements métropolitains, départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux. L'Eurométropole s'est par exemple récemment déclarée candidate pour accueillir les compétitions de football dans le cadre des prochains Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024.

La concrétisation d'un tel projet devra également reposer sur des financements privés complémentaires. Le Racing Club de Strasbourg et la Caisse des Dépôts et Consignations seront naturellement sollicités.

Il est donc indispensable d'affiner sans délais le montage juridico-financier et d'arrêter le programme technique détaillé de l'opération ainsi que son calendrier de réalisation.

Si la constitution d'une structure porteuse du projet doté d'un capital semble se dégager à ce stade de la réflexion, il convient aujourd'hui d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

La présente délibération propose que l'Eurométropole, collectivité maître d'ouvrage en sa qualité de propriétaire de l'équipement, lance des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager la phase opérationnelle du projet.

Ces missions auront deux objectifs précis :

1. élaborer le programme technique détaillé, arrêter le coût de l'opération et son calendrier prévisionnel de réalisation,
2. choisir le meilleur montage juridico-financier, fixer les contributions publiques entre dotation initiale et constitution du capital de la structure porteuse du projet, définir les paramètres prévisionnels de gestion, d'exploitation et de maintenance.

Le coût global de ces missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 400 000 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

l'engagement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme technique détaillé et du montage opérationnel du projet de rénovation du stade de la Meinau suivant les modalités ci-avant exposées ;

décide

d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes estimées au maximum à 400 000 € TTC sur l'AP0266, programme 1136, nature 2031 ;

autorise

le Président ou son représentant :

- à signer et à exécuter les marchés d'études en résultant conformément au Code des Marchés Publics ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents y afférant.

**Adopté le 29 juin 2018
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de
Légalité préfectoral Le 2 juillet 2018
et affichage au Centre Administratif le 29/06/18**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 29 mai 2017

Participation financière de la Ville de Strasbourg à la réalisation d'une étude de restructuration du stade de la Meinau.

Le Stade de la Meinau a maintenant plus de 30 ans. Il avait été entièrement reconstruit entre 1979 et 1983 pour le Championnat d'Europe qui se tenait en France en 1984. Sa capacité était alors d'environ 42 700 places (25 400 places "debout" et 17 300 places "assises").

Suite aux drames du Heysel, de Sheffield et de Furiani, ses gradins ont été restructurés en 2000 pour ramener sa capacité à 29 064 places dont 23 064 assises. Dans le même temps ont été réalisés les travaux :

- d'installation de vidéo-surveillance,
- de remplacement de l'éclairage du terrain,
- de mise en conformité des installations électriques.

Des travaux de réfection du drainage de la pelouse et de reconfiguration de la « sectorisation » des supporters visiteurs ont ensuite été réalisés entre 2002 et 2005.

Il a toujours fait l'objet de travaux de maintenance réguliers qui lui confèrent un très bon état général. Il est classé en niveau I par la Fédération Française de Football (homologation ligues 1 et 2, et coupes d'Europe de club).

Si le Racing club de Strasbourg profite donc d'un équipement sportif de bonne qualité, le stade de la Meinau ne propose pour autant pas les fonctionnalités indispensables pour améliorer ses recettes propres et accompagner son « renouveau sportif ».

Après quelques années sombres, le Racing a retrouvé le milieu professionnel avec l'accession en ligue 2 à la fin de la saison 2015/2016. Alors que l'objectif de cette saison était le maintien en ligue 2, il se retrouve aujourd'hui aux portes de la Ligue 1.

Ses dirigeants se posent donc naturellement la question de sa pérennité et de son développement parmi l'élite du football national, et souhaitent définir un nouveau projet de club nécessitant de mener une analyse approfondie en termes de benchmark, de structuration du club, d'outils de développement et de business plan.

Ils ont ainsi confié à la société Cat-Events une étude dont les objectifs sont :

- confirmer la pertinence d'un projet de restructuration en comparaison avec la construction d'un stade neuf au regard des enjeux fonctionnels, financiers, urbains, et d'acceptabilité

- une homologation permettant d'accueillir les matchs des compétitions nationales et internationales,
- une capacité globale autour de 30 000 places assises dont 3 000 places « à prestations » (loges et salons)
- une amélioration de l'expérience « spectateur » dont l'accessibilité, les services proposés et la connectivité,
- un outil permettant au club de générer des moyens économiques supplémentaires pour son développement,
- ancrage urbain du stade (accessibilité, stationnement, activités connexes permettant de faire vivre l'équipement en dehors des seuls moments matchs (environ 25 par saison)
- réflexion autour du centre de formation et des terrains d'entraînements de l'équipe professionnelle
- définition d'un modèle économique qui place le Club en tant que porteur et financeur du projet, et réduit au maximum les contributions des collectivités Ville et Eurométropole.

Le coût de cette étude est de 162 000 € TTC.

Les collectivités se doivent d'accompagner une telle réflexion. La présente délibération propose donc la participation de la Ville de Strasbourg au co-financement de cette étude. La clé de répartition proposée entre les collectivités et le club serait de :

- 1/3 à la charge du club, soit 54 000 € TTC,
- 2/3 répartis entre Région, Eurométropole et Ville de Strasbourg, soit 36 000 € TTC chacun.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- la participation financière de la Ville de Strasbourg au paiement d'une étude visant à définir le projet de restructuration du stade de la Meinau suivants les objectifs ci-avant exposés,
- au paiement de 36 000 € TTC correspondant à la quote-part de la Ville de Strasbourg à la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace,

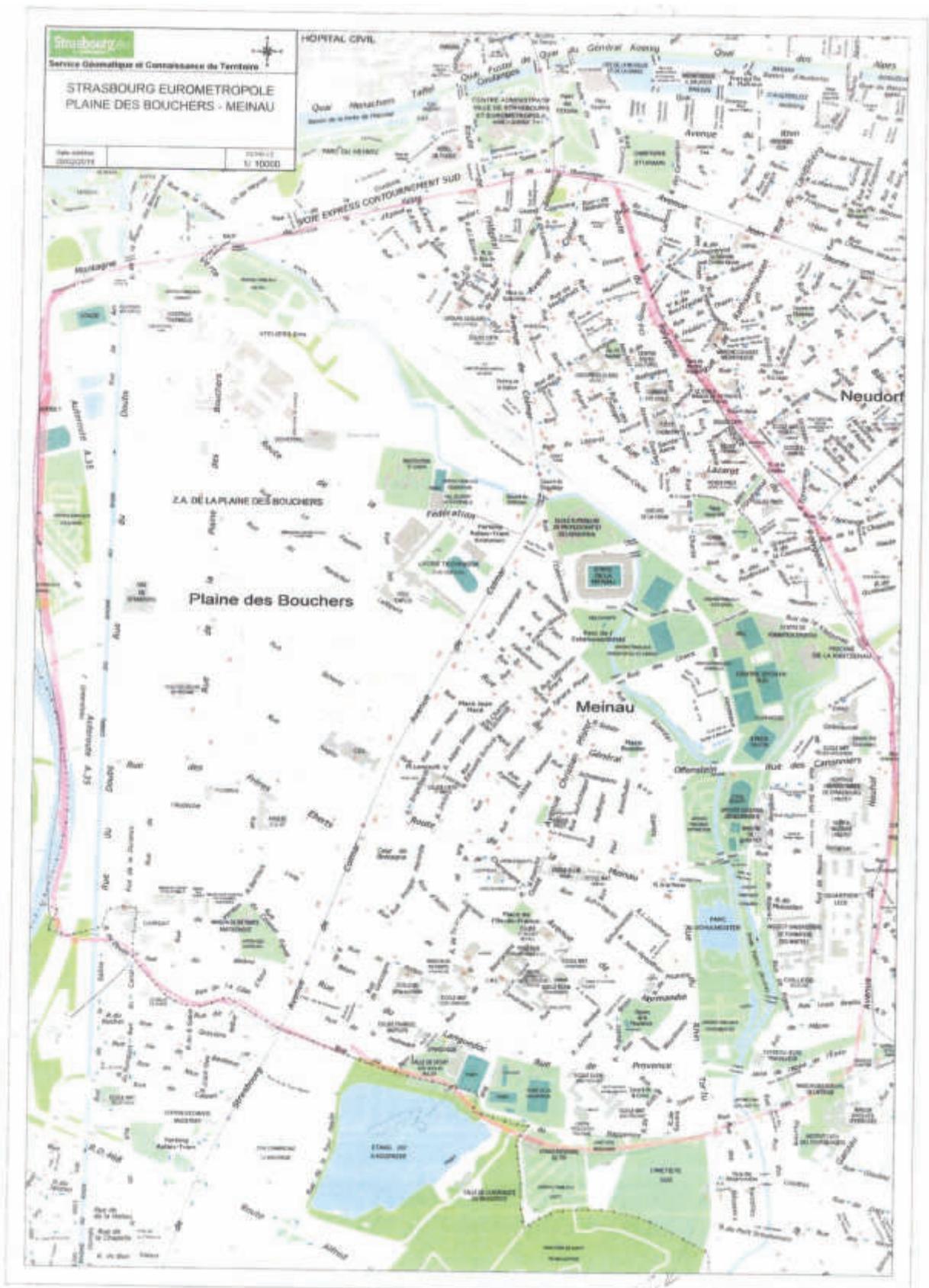
décide

d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes d'un montant de 36 000 € TTC sur le programme 102, nature 204.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et la convention financière s'y rapportant.

- ANNEXE 4 – Périmètre du publipostage dans les boîtes aux lettres et de l’affichage sur les portes des immeubles





Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr